Quatrième Année. — N° 139 CINQ CENTIMES C Mardi 22 Mars 1898.

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français ! Journal Populaire, Républicain Catholique *Christ et Liberté*

ABONNEMENTS

	UN AN	MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région :
Exclusivement
AUX BUREAUX DU JOURNAL
A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1898

NOUVEAUX TROUBLES A ALGER

LA JOURNÉE

Des dépêches de source américaine que nous reproduisons sous réserves indiquent que le rapport de la commission sur l'accident du Maine conclut à une cause extérieure.

Hier a eu lieu la mobilisation générale de l'escadre du Nord à Cherbourg et à Brest.

La Chambre renvoie après l'arrêt de la Cour d'appel l'interpellation Chiché sur l'appel, fait par le procureur général, du jugement de Château-Thierry.

Elle renvoie à samedi prochain la discussion de l'interpellation Paschal Grousset sur la politique extérieure.

Elle repousse le passage à la discussion des articles de la proposition Goblet sur le scrutin de liste.

Le projet du gouvernement sur les circonscriptions électorales est voté sans modification.

M. de Mahy demande l'urgence pour sa proposition relative à la fête de Jeanne d'Arc. L'urgence est repoussée.

Lire en 2e page la Chronique littéraire les **Livres et les Idées**, *de notre collaborateur Maurice Laurent.*

LA FRANCE EN CHINE

Oserai-je dire que c'est bon signe si, à la première nouvelle de négociations entre la Chine et la France, les journaux anglais se plaignent, font des réserves, et crient à l'envahissement ?

C'est bon signe, en effet, et la négociation, commencée à Pékin dès l'an dernier, et qui se continue maintenant à Paris entre le ministre de Chine et M. Hanotaux doit, dans une certaine mesure, nous donner satisfaction. — Car si elle n'avait pas d'importance, la presse anglaise n'en aurait aucun souci.

Et c'est pourquoi l'on ne comprend pas que des journaux français viennent, à priori, et sans informations suffisantes, prétendre que les avantages actuellement réclamés ne sauraient être qu'insignifiants.

On comprend moins encore qu'ils prétendent que notre diplomatie n'a agi, dans la circonstance, que contrainte et forcée ; qu'elle ne s'est résignée à prendre parti, à réclamer sa part qu'une fois la Russie, l'Angleterre et l'Allemagne bien pourvues des meilleurs morceaux.

C'est à croire qu'ils n'ont pas eu connaissance des négociations antérieures, poursuivies depuis plus de six ans, et que notre ministre actuel en Belgique, M. Girard, avait conduites, lorsqu'il était encore à Pékin, jusqu'à cette convention du 12 juin 1897, qui nous accordait dans le sud de la Chine, des avantages analogues à ceux que la Russie obtenait dans le Nord (1).

Il ne faut pas l'oublier : ce n'est pas d'hier que nous sommes en contact avec la Chine ; nous avons acquis déjà, avec le Tonkin, un assez convenable à compte sur l'héritage — pas encore ouvert d'ailleurs — du Fils du Ciel. Et certes, cette occupation du Tonkin est loin d'avoir porté, jusqu'à ce jour, tous les fruits désirables. Du moins, a-t-elle eu cet avantage d'obliger nos diplomates — de quelque nuance politique qu'ils se réclament — à ne pas se désintéresser de ce qui se passe en Extrême-Orient.

Il y a trois ans, nous avons contribué, avec la Russie et l'Allemagne — et malgré les intrigues anglaises — à arrêter les progrès du Japon, à préserver par conséquent la Chine d'un partage immédiat, — qui paraissait prématuré, étant données les convoitises du vainqueur et celles de ses compétiteurs européens.

Il était naturel que la Chine nous payât de ces bons offices. Elle avait accordé à la Russie le droit de faire passer son chemin de fer transsibérien par la Mandchourie. Nous avons aussitôt réclamé la pénétration de nos chemins de fer tonkinois vers le Yun-Nan, l'une de ces si riches provinces de la Chine du Sud, que parcourut il y a quelques mois la mission lyonnaise.

L'Angleterre, qui possède Hong-Kong, à l'entrée du port de Canton, et qui est maîtresse à Shanghaï, au débouché de la grande voie fluviale du Yan-Tsé-Kiang, a obtenu, dit-on, qu'aucune des provinces qui bordent ce fleuve ne seront aliénées par la Chine. Nous demandons qu'il en soit de même pour les provinces du sud du Yan-Tsé, celles qu'arrose le Li-Kiang et qui sont voisines de notre Tonkin. Si l'Angleterre réserve à son influence et à sa pénétration commerciale les provinces centrales, peut-elle trouver mauvais que nous nous assurions de même les provinces méridionales ?

Cela, sans doute, gêne les ambitieux projets qu'elle formait de réunir, par la vallée du Li-Kiang, ses possessions de Birmanie à son poste de Hong-Kong ; mais on n'ose pas encore disposer de l'Asie comme on a fait de l'Afrique, et appliquer aux Chinois la théorie du *hinterland*, en vertu de laquelle l'établissement créé par un Etat européen sur un point quelconque de la côte africaine lui donne la propriété et la souveraineté de tout l'arrière-pays.

La concession de la ligne de chemin de fer russe à travers la Mandchourie, celle des chemins de fer concédés aux allemands dans le Chan-Toung comporte des privilèges relatifs à l'exploitation des mines dans la région desservie : nous demandons les mêmes privilèges pour notre ligne de Lao-Kaï au Yunnan. Qu'il y a t-il là d'excessif ?

En toute cette affaire l'on s'est efforcé de nous obtenir des avantages analogues à ceux de nos concurrents.

Nous demandons que la direction des postes chinoises soit donnée à un Français ; — mais n'est-ce pas un Anglais qui a la direction — si importante — des douanes chinoises ?

Et enfin si nous réclamons un port sur la côte de la péninsule de Leï-Tchéou pour y établir une station de charbon, c'est parce que l'Angleterre a Hong-Kong, l'Allemagne Kiao-Tchéou, et que la Russie aura Port-Arthur.

Ici toutefois nous n'approuvons pas sans réserve : c'est très bon, sans doute, d'avoir ce dépôt de charbon. La grande île voisine d'Haï-Nan aurait mieux valu. Surtout il n'aurait peut-être pas fallu se confiner absolument dans le Sud ; et tout en y faisant porter le principal effort, essayer d'avoir dans le Nord, aux environs du golfe de Pe-Tchi-Li, une station, d'importance politique plutôt que commerciale, qui contrebalançât Port-Arthur ou Kiao-Tchéou. — L'amiral de Beaumont, qui commande avec tant de distinction notre escadre d'Extrême Orient, avait proposé l'occupation de Port-Hamilton ou de l'île Guelpaert, au sud de la Corée : ces positions, fermant la mer Jaune, commandent la route entre le Japon, la Corée et le golfe de Pe-Tchi-Li. On n'a pas osé les occuper : ce fut une faute, et il est sans doute trop tard, maintenant, pour la réparer.

Souhaitons cependant que les négociations actuelles se terminent à notre avantage — et, en dépit des protestations intéressées de l'Angleterre, il y a bien des chances pour qu'il en soit ainsi.

Notre part sera encore assez belle.

Elle aurait pu l'être davantage si nous pouvions avoir en Orient, comme partout ailleurs, une politique plus suivie et moins timide.

Mais pour cela il faudrait deux choses : et d'abord que notre politique extérieure ne soit pas subordonnée aux fluctuations de notre politique intérieure ; que chaque nouveau ministre ne passe pas le plus clair de son temps à défaire ce qu'avait fait son prédécesseur ; que les intrigues parlementaires et les influences de couloirs ne pèsent pas plus, dans les décisions, que les rapports de nos amiraux ou de nos agents diplomatiques.

Il faudrait enfin que le Gouvernement, dans ces sortes d'affaires, fût soutenu par l'opinion publique. Les « campagnes de presse » comme celles que les journaux anglais mènent en ce moment à propos de la Chine comme à propos du Niger aident puissamment le gouvernement anglais dans ses réclamations.

En France, par malheur, le public ne se passionne pas pour des événements qui se passent si loin de lui, à moins qu'ils aient une répercussion sur nos affaires intérieures.

Mais cela n'est-il pas surtout notre faute, à nous publicistes, qui n'avons pas su l'y intéresser ? — Et aussi à nos diplomates, qui conservent un peu trop jalousement leur tradition de discrétion et de mystère ?

PHILÉAS.

(1) Voir à ce sujet le si remarquable article de M. R. Pinon : *qui exploitera la Chine?* dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 septembre 1897.

L'AFFAIRE ZOLA-DREYFUS

L'opinion dans l'empire d'Autriche

Nous recevons d'un de nos amis qui voyage en Autriche la nouvelle lettre que voici :

Prague, 18 mars 1898.

Je vais quitter la Bohême pour rentrer en Silésie et remonter peut-être jusqu'à Dantzig.

Je viens de parcourir trois parties du nord de l'Autriche bien différentes les unes des autres par leur état psychologique, que la diversité des langues et des caractères rend de plus en plus ennemies les unes des autres.

Les juifs, ici comme en France embouchent toujours la même trompette et les échos sont partout les mêmes.

Quand les intelligents et courageux habitants d'un pays comme la Bohême, voulant secouer le joug ignominieux du Talmud qui les traite comme *semence de bétail*, se laissent aller à quelques excès bien pardonnables si on les compare aux rapines judaïques, à l'instant tous les juifs de l'Univers s'entendent pour crier « *C'est le retour au Moyen-Age* ! »

— Mais ce vieux refrain commence à passer à l'état de scie. En voyant à quelle race ont profité les révolutions européennes, on commence à comprendre que nos pères du Moyen Age ne montraient que de la vigueur et du bon sens en tenant cette race à l'écart et sous les pieds.

Ici, la presse tchèque seule nous montre tel qu'il est le juif ennemi, le juif exploiteur de tous les non-juifs, sous l'impulsion de son instinct rapace et de la conscience antisociale que lui fait son catéchisme talmudique.

— Les journaux allemands étant aux mains des juifs, il s'ensuit que l'Allemand et le juif vont ensemble et que le tchèque a deux ennemis à combattre à la fois pour reconquérir sa vieille gloire du Moyen-Age.

La Hongrie est le paradis des juifs : ils y possèdent les domaines, les châteaux, les titres et même les noms des Seigneurs qu'ils ont accaparés. Aussi la *presse hongroise* est-elle à l'unisson de la presse allemande pour vilipender les Français, surtout depuis les affaires Dreyfus-Zola.

Il y a quelques années les Hongrois faisant chorus aux juifs, ne savaient quels termes trouver pour vanter et flatter ce généreux peuple français qui, par sa révolution, avait affranchi le peuple juif des entraves du Moyen-Age, précautions prudentes qui, nous le voyons à présent, avaient bien des raisons d'être. — Parcourez aujourd'hui la Hongrie et vous verrez les juifs acharnés à verser dans la presse l'injure et le mépris contre les Français parce qu'ils ne veulent pas s'en rapporter à la parole de Zola, d'un pornographe et d'un lâche issu d'un sang étranger, ni lui confier la défense de la justice et de l'honneur en piétinant, avec lui, les chefs de notre armée !

Seule, Vienne, la capitale de l'Autriche, a conservé pour nous une certaine estime, malgré la presse juive. — A qui le devons-nous ? A la presse antisémite, seule vraiment indépendante. Sans elle, jamais les Viennois n'auraient connu un peu de vérité sur nos débats intérieurs. — En un mot, partout où le juif est maître, nous ne sommes que des barbares des agités, cruellement et bassement féroces, que les autres nations doivent faire disparaître pour le bien de l'humanité et du progrès.

C'est grâce à nous que les juifs ont conquis, dans tout l'univers, les fameux *droits de l'homme* dont le Talmud nous dépouille. Voilà leur reconnaissance parce que nous avons découvert et châtié un traître qui appartient à leur race...

Vous ne sauriez croire les discussions qui je suis obligé de soutenir, même contre d'excellents catholiques cordialement antisémites, pour combattre l'état mental anti-français, créé par la presse enjuivée, si habilement accaparée depuis le Congrès qu'ont tenu à Leipsig les délégués du rabbinat universel vers le milieu du siècle :

« *Emparons-nous de la presse*, ont-ils résolu. *Avec la presse on fait l'opinion. — Avec l'opinion on fait tout.* »

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

Informations

LE SERVICE DE DEUX ANS

Paris. — On a distribué à la Chambre le projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à réduire à deux ans le temps du service militaire.

Voici les noms des députés de la région qui ont signé le projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à réduire à deux ans le temps du service dans l'armée active :

Gabriel Baron, Ernest Bérard, Louis Blanc, Boissy d'Anglas, Bourgecis (Jura), Chautems (Haute-Savoie), François Deloncle, Gaston Doumergue, Dubief, Buzière, Alfred Faure, Genet, Grenier, Henri de Lacretelle, Lagne, Maurice Faure, Pochon, Claude Rajon, Henri Ricard, Gustave Rivet, Salis, Pierre Vaux.

L'ASSASSINAT DU CURÉ DE VOLO

Paris. — Dès qu'il a été avisé de l'assassinat du curé catholique de Volo, le gouvernement français s'est préoccupé des mesures à prendre et des instructions ont été immédiatement envoyées à Athènes et à Constantinople.

COMMISSION DES FINANCES

Paris. — La commission des finances a décidé de ne statuer que demain sur les dispositions de la loi de finances relatives aux valeurs étrangères, M. Boulanger absent de Paris aujourd'hui, ayant demandé à être entendu à ce sujet.

D'autre part, M. Morel, rapporteur général, avait demandé la disjonction de la proposition relative à l'évaluation de la propriété non bâtie. M. Morel estimait, en effet, la question de trop grande importance pour qu'elle ne soit pas mûrement étudiée.

M. Monestier ayant offert de rédiger le rapport aux lieux et place de M. Morel, la commission a accepté cette offre et a chargé M. Monestier de rédiger le rapport.

LE PROGRAMME DE M. LÉPINE

Alger. — Aujourd'hui, à l'ouverture du Conseil supérieur de l'Algérie, M. Lépine, dans un long discours, a indiqué le programme de réformes.

Il s'est attaché surtout à démontrer le moyen d'utiliser d'une façon plus utile pour la terre l'eau, premier besoin, première richesse dans l'Algérie.

Il a préconisé l'organisation d'une caisse centrale de prêts remboursables destinée à prêter aide aux sociétés indigènes de prévoyance, afin qu'il ne soit plus nécessaire de recourir aux aumônes de la métropole.

M. Lépine promet d'appuyer une demande d'emprunt qui serait gagé sur les ressources de la colonie, et prend l'engagement d'intervenir auprès des pouvoirs publics. Il fait appel aux Algériens, sourds aux suggestions de la haine et aux spéculations politiques, afin de mener à bien cette tâche.

Le conflit hispano-américain

Les responsabilités

New-York. — Le *New-York Herald* publie les deux dépêches suivantes que nous ne reproduisons que sous les plus expresses réserves en raison de leur invraisemblance.

Washington, 21 mars.

Le président Mac-Kinley ayant connaissance d'une façon positive que le rapport de la commission d'enquête établirait que la destruction du *Maine* est due à une cause extérieure, préparerait d'ores et déjà une note au gouvernement espagnol en même temps qu'un message au congrès américain à ce sujet.

La Havane (via Key-West).

La première indication officielle que le *Maine* a été détruit par une explosion extérieure et que la commission conclut dans ce sens découlerait des instructions données au capitaine Figsbee, commandant du *Maine* de reprendre du service actif ; car si les conclusions de la commission étaient différentes, le capitaine Figsbee devrait être déféré à un conseil de guerre.

A la Chambre d'Autriche

Vienne. — Une grande animation règne aux abords du Reichsrath. Sur le Ring sont de nombreux étudiants qui paraissent vouloir préparer une manifestation, ils vont et viennent entre l'Université et le Reichsrath. Des mesures de police ont été prises pour prévenir toute démonstration. Le temps est froid et couvert.

Au moment de l'ouverture de la séance de la Chambre, les députés sont presque tous présents. Les tribunes sont remplies de monde.

Le comte Thun, président du conseil des ministres, invite M. Zurkan, président d'âge, à occuper le fauteuil présidentiel ; M. Zurkan prononce une allocution dans laquelle il exprime le vœu que la Chambre accomplisse ses travaux avec activité et dévouement, et termine en adressant au souverain trois vivats accueillis chaleureusement par l'assemblée.

La Chambre procède ensuite à l'élection du président. M. Fuchs, membre du parti populiste, catholique, est élu président. Les membres de la droite accueillent le résultat du scrutin par des applaudissements.

On a déposé 241 bulletins, dont 44 blancs.

Le parti populiste allemand, le parti progressiste allemand, les démocrates chrétiens et le groupe Schonerer se sont abstenus.

Les grands propriétaires fonciers, fidèles à la Constitution, ont déposé des bulletins blancs.

M Fuchs prend place au fauteuil de la présidence. M. Schonerer s'écrie : « C'est inouï ; la place de M. Fuchs est au bagne ! »

M. Fuchs prononce une allocution. Pendant qu'il parle, M. Schonerer répète un grand nombre de fois : « La place de ce scélérat est au bagne ! »

M. Fuchs, qui a pris place au fauteuil de la présidence, déclare que la résolution prise dans la dernière session et appelée loi Falkenhayn, laquelle avait pour but de rendre le règlement de la Chambre plus rigoureux n'est plus en vigueur et ne sera pas appliquée.

Il adresse à l'empereur trois vivats qui sont accueillis avec enthousiasme par l'Assemblée.

MM. Pergelt, progressiste allemand, Steimrender, national allemand, Dazynsky, socialiste, Lueger, démocrate chrétien, Stuergk, grand propriétaire foncier, partisan de la constitution, exposent que la loi Falkenhayn n'est plus en vigueur.

MM. Wolf et Schœnerer se prononcent contre la présidence de M. Fuchs, parce qu'il a fait partie du bureau précédent.

M. Schœnerer demande au milieu de rires bruyants que M. Fuchs soit considéré comme criminel d'Etat.

La motion n'est appuyée que par les 5 membres du groupe Schœnerer.

La Chambre adopte la proposition de Zedtwitz tendant à fixer à la prochaine séance l'élection des deux vice-présidents.

Le comte de Thun, président du conseil des ministres expose le programme du gouvernement qui est accueilli très favorablement. Il déclare que le gouvernement considère le rétablissement d'une situation parlementaire régulière comme la plus pressante et la plus importante des tâches qu'il a à remplir dans le domaine politique.

Il fait appel à tous ceux qui ont à cœur le prestige de la monarchie et qui attachent du prix aux formes parlementaires.

Il dit ensuite que le gouvernement aura pour principe suprême d'agir avec justice envers tous les peuples et tous les habitants de l'Etat autrichien et appliquera ce principe d'une façon conforme à la Constitution.

Le président du conseil termine ses déclarations en faisant appel à tous les partis.

La Chambre adopte à l'unanimité la proposition de M. Steinwender, qui demande que les déclarations du président du conseil soient discutées dans la prochaine séance.

La séance est ensuite levée.

Vienne. — L'impression de plusieurs députés après la première séance du Reichsrath est que cette assemblée sera de nouveau le théâtre de scènes scandaleuses et que la dissolution s'imposera. Les choses paraissent être au même point qu'en novembre.

Les nationaux allemands de MM. Wolf et Schnerer, persistent dans leur ancienne tactique voulant empêcher le fonctionnement de la Chambre.

Aujourd'hui ils s'en prirent au nouveau président Fuchs, catholique, qui fut vice-président pendant la dernière session. Ils lui dirent toutes sortes d'insultes ; entre autres : « Votre place est au bagne, vous êtes un criminel ; vous avez violé la constitution ! Nous continuerons à chaque séance à vous insulter ! A la porte, le président ! Essayez de nous exclure et vous verrez ! »

Il paraît certain qu'aussi longtemps que le retrait complet des ordonnances sur les langues n'aura pas eu lieu, MM. Wolf et consorts n'abandonneront pas leur tactique.

MOBILISATION DE L'ESCADRE DU NORD

Cherbourg. — La 2e division de l'escadre du Nord a été mobilisée ce matin sur un ordre télégraphique reçu de Paris par le préfet maritime.

Le matériel, les vivres et le charbon ont été complétés, et l'effectif a été mis sur le pied d'armement complet, ainsi que les contingents de réserve et le dépôt.

Le préfet maritime et le major-général surveillent les opérations.

Une grande activité règne sur la rade et à l'arsenal.

Brest. — L'ordre de mobilisation arrivé cette nuit au préfet maritime a été transmis ce matin à tous les services par l'amiral Fournier, préfet maritime. Aussitôt l'escadre a lancé à la division des équipages de la flotte les demandes de personnel pour être embarqué sur les navires, et à l'arsenal des demandes de matériel.

Plusieurs centaines d'officiers, sous-officiers et marins ont aussitôt été amenés au Pont du Gueydon et à bord de la frégate *La Flore* d'où ils ont été conduits sur les bâtiments de l'escadre du Nord par les remorqueurs et les chalands traînés par des chaloupes à vapeur de la direction du port.

Les mouvements du personnel se sont effectués rapidement.

Dans le port de guerre règne une activité fébrile.

L'amiral Fournier surveille les mouvements.

Aux ponts 2 et 3, on embarque les matières grasses, étoupes et cordages, etc.

A l'artillerie, on descend dans les chalands la poudre, les culasses, les canons, le matériel d'armurerie.

Aux subsistances on embarque des bœufs, des viandes, biscuits, pain, salaisons, vin et alcool.

Pendant ce temps, différents pontons chargés de charbon accostent les navires d'escadre.

En rade stationnent les navires, vapeurs, remorqueurs et chalands. Les compagnies d'infanterie de marine de première ligne ont reçu l'ordre de regagner les forts et les batteries de la rade.

Brest. — La mobilisation continue à se faire rapidement. On attend cette après-midi l'ordre de mobiliser les bâtiments qui sont dans l'arsenal. Aussitôt prêts, les bâtiments seront conduits sur rade.

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

Dans le monde

Londres. — Le correspondant du *Times* à Paris rapporte une conversation qu'aurait eue M. Hanotaux avec un diplomate de passage à Paris :

D'après le langage attribué au ministre des affaires étrangères, il ne désirerait coopérer à aucun projet de démembrement de l'empire chinois ; la France n'aurait rien a gagner aux acquisitions de territoire en Chine ; elle a le Tonkin ; elle ne désire nullement s'établir dans le Yunnam, ni mettre la main sur la Chine méridionale.

Le représentant actuel du gouvernement français en Chine n'a pas été autorisé à entamer les négociations qu'on lui attribue.

Nous avons avec la Chine les traités de 86, 87, 95 et 97 ; tout ce que nous avons fait depuis a eu pour but la mise a exécution de ces traités, mais sans gêner personne et sans rechercher de nouvelles annexions ; nous nous efforçons au contraire de maintenir l'intégrité de la Chine.

En ce qui concerne le Niger, la diplomatie française ne demandera rien de plus qu'un réglement juste et amical ; ce n'est pas nous qui prolongeons cette irritante question, mais les négociateurs anglais qui fréquemment manquent d'instructions nécessaires.

Dans cette conversation il a été question de l'affaire de Sokoto, qui a créé une panique en Angleterre ; voici comment le journaliste anglais rapporte ce qui aurait été dit au diplomate en question :

« Nous avons des traités et nous sommes habitués à les observer ; de plus nous n'avons aucune intention de répéter dans le Sokoto l'expérience des Anglais dans le pays des Afridis et dans le Chitral ; la Compagnie du Niger a tout intérêt à exagérer la valeur de ses territoires, mais les hommes d'Etat anglais n'achètent pas un chat dans un sac.

« Quant à nous, nous nous contentons d'agir avec la plus entière bonne foi sans chercher querelle à personne.

« Nous ne sommes pas jaloux de l'emprunt chinois, qui tend plutôt au maintien de l'intégrité de la Chine ; mais les financiers qui ont conclu cet emprunt n'ont peut-être pas assez pesé les difficultés qu'ils trouveront à assurer le fonctionnement des garanties, qui assurent le paiement de l'intérêt au cas où la situation de la Chine serait sérieusement troublée.

« En retournant à Khartoum, qu'ils avaient abandonné, les Anglais font preuve d'une ténacité qui leur fait honneur ; les Anglais ne paraissent pas devoir retirer grand profit de cette campagne. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 mars — Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 h. 25.

Le jugement de Château-Thierry

Une cinquantaine de députés sont présents.

M. Brisson. — J'ai reçu de M. Chiché une demande d'interpellation sur l'acte d'appel formé par le procureur général d'Amiens contre le jugement du tribunal de Château-Thierry qui a acquitté une femme accusée d'avoir volé un pain.

J'ajoute que j'ai fait observer que par cette interpellation la Chambre semblerait s'immiscer un peu trop directement dans le rôle de la justice. (*Mouvements divers*).

M. Milliard. — L'appel a été formulé hier.

M. Habert. — C'est fort regrettable.

M. Milliard. — L'appel a été formulé par le procureur général d'Amiens et le procureur de la République dans leur pleine indépendance ; l'affaire à été déférée à la cour. Il est impossible de discuter immédiatement cette interpellation, mais j'accepterai la discussion aussitôt que la cour aura rendu son arrêt.

M. Chiché. — On objecte en vain la séparation des pouvoirs ; je respecte autant que qui que ce soit l'indépendance de la magistrature, mais le Parquet est dans les mains du garde des sceaux, qui a le droit de lui donner des ordres ; le jugement du tribunal de Château-Thierry est équitable ; je demande au garde des sceaux qu'il défende à son subordonné de s'acharner contre une malheureuse équitablement acquittée.

Le renvoi de la fixation de la discussion après l'arrêt de la cour d'appel est prononcé par 304 voix contre 196.

M. Brisson. — J'ai reçu de M. Paschal Grousset une demande d'interpellation sur les préparatifs de l'escadre du Nord et sur la politique extérieure.

M. Barthou. — Le gouvernement accepte la discussion pour samedi prochain.

La Chambre est consultée, et l'interpellation fixée à samedi prochain.

On adopte des projets locaux.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions Hubbard, Lavy, Malzac, sur la responsabilité civile des membres de l'enseignement.

L'article unique est voté sans opposition.

Le scrutin de liste

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions Goblet sur le rétablissement du scrutin de liste.

La commission propose de ne pas passer à la discussion des articles.

M. Brisson. — M. Charles Ferry, rapporteur retenu par un deuil de famille s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

DISCOURS DE M. GOBLET

M. Goblet rappelle que sa proposition est déposée depuis 1895 ; il fait l'historique du scrutin de liste qui eut pour partisans Thiers, Jules Ferry (plus tard son adversaire) et Gambetta. Si on y renonça en 1889, ce fut uniquement par crainte du boulangisme.

L'orateur après avoir fait le procès du scrutin d'arrondissement constate que ce mode de scrutin favorise la candidature officielle dont on reparle pour la première fois depuis le 16 mai. M. Bourgeois a cité récemment des faits auxquels on n'a pas répondu. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Barthou. — J'y ai répondu, vous n'avez qu'à lire l'*Officiel*.

M. Goblet. — Vous n'avez pas répondu aux faits relatifs au Puy-de-Dôme. Le scrutin d'arrondissement favorise aussi les candidatures d'argent qu'on voit déjà

surgir de toutes parts ; mais le suffrage universel fut-il capable de se soustraire à la corruption et à la pression gouvernementale, que le scrutin d'arrondissement représentant les intérêts locaux ne saurait donner une assemblée politique représentant les intérêts supérieurs de la France.

Nous devons donc revenir au scrutin de liste qui est plus large, qui permet à la France de faire des élections sur un programme et exprimer nettement ses volontés.

Si je cherche les idées de M. Méline au sujet du mode de scrutin dans la *République Française* je ne les trouve pas flatteuses pour les élus du scrutin d'arrondissement.

M. Méline proteste.

M. Goblet. — Je maintiens qu'il faut changer le mode de scrutin, à moins qu'on ne veuille perpétuer la constitution orléaniste qui nous régit. (*Applaudissements.*) Il n'y a pas de réformes à espérer sans cela ; c'est pour permettre au pays de se prononcer sur les questions fiscales, économiques et sociales que nous avons déposé notre proposition ; le pays doit pouvoir choisir entre le parti conservateur et le parti démocratique (*Très bien à gauche*) et faire cesser l'équivoque qui frappe d'impuissance le régime parlementaire.

Le scrutin de liste est le seul instrument qui pourra nous donner une véritable majorité, un gouvernement et une politique. Le cabinet actuel n'a qu'une majorité apparente où les monarchistes entrent pour une large part, le gouvernement espère la retrouver après les élections. Or, il en sera après les élections comme avant ; la majorité sera scindée en deux fractions ; ce sera toujours l'impuissance ; est-ce le sort que nous réservons à la France ? (*Applaudissements à gauche*).

Le scrutin de liste n'est pas un remède souverain au mal qui ronge la République, mais c'est un remède efficace qui s'imposera bientôt. (*Applaudissements à gauche*).

DISCOURS DE M. BARTHOU

M. Barthou. — C'est une véritable interpellation qu'on vient de développer. (*Bruit*).

M. Philippon. — Alors on ne peut plus parler politique.

M. Barthou. — Loin de moi la pensée de vous interdire de parler politique ; on dit que le scrutin de liste est une tradition républicaine, mais on oublie qu'une majorité républicaine a voté contre lui. Il y a des radicaux et des socialistes qui en sont les adversaires.

Le scrutin de liste peut pousser le pays dans des entraînements passagers et regrettables tels que le boulangisme; les prochaines élections se feront avec clarté et avec netteté : le pays se prononcera sur des programmes précis; le parti de M. Goblet ne représente pas seul la liberté républicaine. (*Applaudissements au centre.*) Nous demanderons au pays de se prononcer sur les moyens d'appliquer les réformes fiscales et sur les réformes constitutionnelles. (*Applaudissements.*) Avec le scrutin de liste, le ministère serait accablé de demandes et de sollicitations collectives. (*Applaudissements au centre.*)

On a dit que les instituteurs et les cantonniers étaient des agents électoraux : c'est une erreur.

M. Goblet. — Je vous nommerai des préfets qui ont donné des instructions à ces agents.

M. Barthou. — Le gouvernement ne fait pas de candidatures officielles. (*Bruits à gauche*). La Chambre ne doit pas se perdre dans des discussions qui ne peuvent aboutir. Nous lui demandons de voter notre projet sur la modification des circonscriptions électorales (*Applaudissements.*)

M. Goblet. — Le scrutin de liste est le seul moyen de faire une majorité solide ; c'est le seul qui puisse réformer les mœurs politiques et c'est parce que je sais que les députés n'ont pas le souci de leur réélection que je leur demande de voter mon projet. (*Applaudissements à gauche.*)

Par 355 voix contre 174 la Chambre repousse la discussion des articles.

Les circonscriptions électorales

L'ordre du jour appelle la discussion du projet du gouvernement relatif à la modification des circonscriptions électorales ; l'urgence est déclarée.

M. du Périer de Larsan développe un amendement tendant à élire un député par 27.000 électeurs.

Personne n'écoute.

M. Du Périer de Larsan continue au milieu de l'inattention ; son amendement est mis aux voix ; il est repoussé à une grande majorité sans scrutin.

M. Jourde présente un autre amendement tendant à rétablir pour Tulle les circonscriptions électorales telles qu'elles étaient antérieurement à 1893.

L'amendement est rejeté.

M. Le Clech propose d'annexer le canton de Cléguerac à la seconde circonscription de Pontivy.

L'amendement est repoussé.

La commission rappelle qu'une modification concernant la circonscription de Lille et Bayonne a été apportée au tableau annexé au projet.

L'article unique est adopté.

M. Ricard (Côte d'Or) propose une modification à la loi sur l'éligibilité.

Il demande qu'on ajoute les conseillers de préfecture et les juge de paix à la liste de ceux qui ont besoin d'avoir quitté leurs fonctions depuis six mois pour pouvoir être candidats aux élections.

Le ministre de l'intérieur. — Je fais remarquer qu'il s'agit ici non plus de modifier le tableau des circonscriptions électorales mais la loi de 1885 sur l'éligibilité.

Le gouvernement n'a pas examiné cette question qui est présentée au dernier moment.

M. Ricard insiste.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

L'amendement Ricard est adopté par 269 voix contre 245.

M. de Mahy propose de mettre à l'ordre du jour de demain la proposition relative à la fête de Jeanne d'Arc.

M. Méline propose d'inscrire à l'ordre du jour les projets relatifs aux traitements des instituteurs, aux sociétés de secours mutuels, aux warrants agricoles, aux services maritimes postaux et aux caisses rurales.

M. Salis réclame la priorité pour la réforme du régime des boissons.

M. de Mahy insiste pour qu'on accorde à la proposition le bénéfice de l'urgence.

Sa motion est repoussée par 307 voix contre 243.

La Chambre décide de discuter demain les projets relatifs aux sociétés de secours mutuels, aux traitements des instituteurs, aux varrants agricoles, au service maritime postal de la Corse.

M. de Fontaine propose de mettre à l'ordre du jour la proposition tendant à assurer la liberté et la sincérité du vote.

M. De Mahy appuie cette motion qui est adoptée.

M. Richard propose d'ajouter à l'ordre du jour la proposition d'abrogation de la loi sur les candidatures multiples.

M. Habert voudrait qu'on y inscrivît la loi sur les incompatibilités.

Ces deux motions sont ajournées.

La séance est levée à 6 h. 40.

LE SÉNAT

Séance du 21 mars. — Présidence de M. Loubet

La séance est ouverte à 3 h. 15.

On adopte des projets portant prorogation de surtaxes aux octrois de Martigues (Bouches-du-Rhône) et Grasse.

On adopte une proposition de loi complétant l'article 4 de la loi du 23 décembre 1897, relative aux droits de quai.

M. Morel dépose au nom de la commission des finances le rapport sur le projet de loi portant fixation du budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1898.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi ayant pour objet la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers des enfants.

Les articles 1 à 6 sont adoptés.

M. Leporcher proteste contre l'art. 7, qui concède, par décret spécial, le droit de poursuivre et de se porter partie civile aux associations protectrices de l'enfance, reconnues d'utilité publique.

J'estime, dit-il, que ce droit pour les sociétés autorisées de dresser procès-verbal, de poursuivre directement et se porter partie civile, est exhorbitant et je redoute que l'art. 7 entraîne pour l'enfant lui-même des conséquences funestes.

— Laissez la police exercer son droit de surveillance, ne remettez pas à une société quelconque les soins qui touchent de si près à la liberté individuelle, et ayez confiance dans les sentiments généreux du peuple, que le spectacle de tortures infligées à l'enfance indigne. (*Très bien très bien !*)

M. Bérenger répond à M. Leporché ; il explique que c'est parce que le ministère public ne connait les actes dont il s'agit que trop tard pour sévir, qu'on a cherché le moyen d'adjoindre un auxiliaire au procureur.

— En Angleterre, en Amérique, cette institution a donné des résultats satisfaisants. Chez nous, il ne s'agit pas d'ailleurs de dépouiller le ministère public de ses attributions, mais simplement de lui venir en aide. La Société générale des prisons, le Comité des enfants traduits en justice et un grand nombre de magistrats ont approuvé cette disposition.

Une longue discussion s'engage sur cet article 7 ; finalement la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

Nouvelles Diverses

Double suicide

Paris. — Les époux Belloche, journaliers ont été trouvés ce matin asphyxiés dans leur logement, 303, rue Lecourbe. L'enquête faite par M. Raynaud, commissaire de police du quartier Saint-Lambert, a établi que ces deux malheureux s'étaient tués par crainte de la misère.

Mort tragique

Versailles. — Un nommé Durand, brigadier au 20e escadron du Train des Equipages conduisait la voiture d'ambulance de la garnison lorsque son cheval prit peur et s'emballa à l'angle de la rue Royale, vers 7 h. 45.

Le cheval alla buter contre une borne kilométrique et eut le poitrail enfoncé. Le cavalier a été lancé à 4 mètres en avant. Transporté à l'hôpital, on constata qu'il avait une fracture au côté droit du crâne. On lui fit l'opération du trépan, mais il expira quelques instants après. Durand était âgé de 20 ans ; il s'était engagé l'an dernier. Ses parents habitent Saint-Denis.

Explosion dans un couvent

Koursk. — La nuit dernière, au couvent de l'Apparition de la Sainte-Vierge, a eu lieu une forte explosion produite par une matière détonante posée par un malfaiteur inconnu sous le tabernacle de l'image miraculeuse de l'apparition de la Sainte-Vierge.

Le tabernacle en fonte, les degrés de l'autel, les candélabres, les portes et les vitres ont été brisés et une crevasse s'est ouverte dans le mur ; on suppose que l'engin était muni d'un mécanisme d'horlogerie; la sainte image est heureusement restée intacte.

Collision de trains anglais

Londres.— Une collission due au brouillard, s'est produite ce matin vers 9 heures sur le South eastern parilway, entre deux trains de voyageurs à New-Trass Trois personnes ont été tuées ; une trentaine ont été blessées dont six grièvement.

L'incinération des balayures

Monaco. — Aujourd'hui, à 3 heures, a eu lieu en présence du prince Albert Ier l'inauguration du four à incinération des balayures construit sur la place de Fontvieille, à l'extrémité ouest.

Cette usine constitue une innovation digne d'être signalée au point de vue de la salubrité publique.

MM. Sauvan, maire de Nice ; Wagron et Dupont, conseillers, et Odier, ingénieur de la ville de Genève, assistaient à la cérémonie ainsi que MM. Ritt, Camille Blanc, et de nombreux invités.

Double noyade

Orléans. — Un déplorable accident s'est produit hier soir en Loire. Le fils d'un propriétaire de bateau-lavoir avait pris avec lui dans une barque pour la promenade deux amis : un soldat du 30e d'artillerie et un employé d'octroi lorsque, tout à coup, en plein courant, par suite d'une fausse manœuvre, l'embarcation chavira Tous les trois disparurent dans le fleuve. Seul, celui à qui appartenait la barque réussit, après des efforts inouïs, à se sauver, le courant étant très fort en cet endroit. Quant aux deux autres jeunes gens, après avoir lutté désespérément pendant quelques instants ils disparurent. Jusqu'à présent les recherches pour retrouver les cadavres des victimes ont été infructueuses.

Imprudence fatale

Laval. — Cet après-midi, vers trois heures, pendant les exercices de tir, le nommé L... a chargé son fusil avec une cartouche à balle et a tiré sur son camarade B..., originaire du département de la Sarthe. La balle, entrée dans l'œil, a traversé le crâne et la mort a été instantanée.

GUERRE & MARINE

Nomination

Paris. — Le colonel d'artillerie hors cadres, Richard, attaché à l'état-major du 8e corps, est nommé chef d'état-major de ce corps d'armée en remplacement du colonel d'artillerie breveté, del Cambre, retraité.

Le « d'Assas »

Brest. — On télégraphie de Brest que les essais de 24 heures du *d'Assas* ont été très satisfaisants.

Les essais officiels sont terminés.

Petites Nouvelles

Londres. — On annonce que lord Salisbury ne partira pas avant mercredi ou jeudi pour Beaulieu.

Les Sables-d'Olonne. — A la suite d'une polémique électorale un duel au pistolet a eu lieu entre M. Gentrel, maire des Sables-d'Olonne et candidat à la députation, et M. Germain, avoué ; deux balles ont été échangées sans résultat.

Berlin. — Le duc de Sagan-Talleyrand est mort cette nuit.

Alger. — Le vapeur affrété français *Calédonie*, venant de l'île d'Aix, d'où il est parti le 15 mars, est entré cette nuit dans le port d'Alger.

Fribourg-en-Brisgau. — Mgr Romp, évêque de Fulda, est élu à l'unanimité archevêque de Fribourg.

AVIS AUX ENRHUMÉS

C'est parce que nous sommes sûrs du résultat que nous disons aux enrhumés : « Renseignez-vous auprès des personnes qui ont fait usage du Sirop de Vial de Vaise, essayez, et vous jugerez.

Il est bien facile de trouver parmi ses connaissances des gens qui en aient pris. Que les malades atteints d'irritations de poitrine, influenza, grippe, rhume, bronchite, catarrhe, asthme, coqueluche, s'informent et ils verront qu'il a toujours réussi, même dans les cas où les autres remèdes étaient resté impuissants C'est, croyons nous, la meilleure garantie que nous puissions donner du sirop de Vial de Vaise, dont un seul flacon de trois francs produit chaque jour des guérisons surprenantes.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 21 Mars 1898

La commission du budget du Sénat a adopté l'amendement Ravarin, il semblait donc que la coulisse traduirait sa mauvaise humeur par des liquidations, il n'en a rien été, car la séance a été très ferme, mais avec des transactions très limitées. A ce propos, nous pouvons dire que les positions prises en coulisse se sont bien réduites et que, d'autre part, d'ici au mois de juillet, il y a tout le temps nécessaire où pour liquider, ou compenser les positions. Néanmoins les circonstances actuelles imposent une certaine réserve justifiée plutôt par le trouble apporté par à notre organisation financière que par les nouvelles de la politique étrangère.

3 0/0, 103.20. Extérieure, 55.05, 55.40 et 56.60/25. Les esprits se calment des deux côtés malgré les armements et l'insurrection a subi plusieurs échecs importants. A signaler par hasard un bon bilan de la Banque. Italien, 93.725. Turc D, 21.55. Certains redoutent une faiblesse des fonds ottomans, par suite de la suppression de la coulisse ; il ne faut pas oublier que le marché de ces fonds est international. Banque ottomane, 546, 545. Landerbank, 489.50. Vienne rachète ce qu'il avait vendu, en vue d'un dividende inférieur à celui qui sera proposé. Saragosse, 132.50, 136. Rio, 727, 728. Les avis de Paris étaient très chauds ce matin.

COMPTANT

Gaz, 889, 887. Creusot, 2175. La Comté est toujours recherchée de 287 à 289. Parts Kama, 440. Le conseil proposera une augmentation de 5 fr. soit 15 fr. Les bénéfices de l'année 96-97 se sont élevés à 549.000 roubles environ, contre 484.000 pour le précédent. Loire, 220.75. Rive-de-Gier, 22. Trifail, 396.50. C'est un placement à 4.76 0/0. Fourvière Ouest-Lyonnais, 710. Le conseil se propose d'émettre une partie des obligations qui ont été autorisées. Tram. anc. 1590. Usines du Rhône, 134. La souscriptions aux 20.000 actions nouvelles est ouverte jusqu'au 28 mars. Plaques Lumière, 6210, la communication à l'Académie des sciences des beaux résultats de la photographie en couleurs n'a pas galvanisé les cours, probablement parce que c'était largement escompté. Mines d'Héraclée, 445. Il y a eu des dissentiments dans le syndicat, c'est croyons-nous le principal motif de la réaction.

MARCHÉ EN BANQUE

Demandes assez suivies en act. Banque privée.

ACTIONS

Urikany, 107.»». Tharsis, 191 »». De Beers, 669.»». East Rand, 97.»». Goldfields, 110.50 Robinson Gold, 196.»». Simmer et Jack, 75.»». Mozambique, 53.50. Randfontein, 38.»». Chartered, 69.»». Verreries Mulatière, 591.»». Pompes funèbres, 850.»». Parts Pomp., 42.»». Volga-Vichera lib. 700.»». non lib. 705.»». Ponomareff, 620.»». Parts Ponomareff, 105.»». Constructions méc. anc. 920. 1/10 Const. 717 Péchiney nouv. 680.»». Cleveland, 510.»» Sud Russe, 807.50. Glaces hygiéniques, 121.»». Tram. Cherbourg, 131.»». Tram. Douai, 508.»». Tram. Limoges, 715.»». Tram. Caluire 1080. Tram. d'Ecully nouv. 650.»». ancien, 675.»». Tram. de Toulouse, 489. Tram. Roanne, 535. Tram. de Neuville, 1090. Ouest électr. 544 »». Tram. de St-Etienne, 557.50. Horme, 100.»». Tram. de Saint-Paul, 495. Pottendorf, 512.»». Tramways de Besançon, 489. Parts Kama, 40. Tramways de Versailles, 455. Bérestow, 362. Tram. de Grenoble, 577 50. Démenagem.. 517. Tramways d'Oran, 600.»». Taganrog, 1830.»». Etablissem. Casati, 300.»». Haut Volga, 645. Cables Berthoud, 930.»». Cape Copper, 133.»». Donetz, 1085 »». Céramo, 909. Tr. d'Aix, 73.»». Appareillage, 240. Forc. mot. de l'Arve, 1645 Phonographe, 140.»». Pellicules fr. 1605.»». Katchkar ord. 25 »». priv. 75.»». Briansk, 1376.»». Plâtrières du Sud-Est, 235. Fabrique française de chapeau feutre-laine, 625.»». Stéarinerie de Lyon, 130 »». Part Voies ferr. 840. Manufactures de Champforgeron, 99.»». Anasaha, 26.50. Ateliers franco-russes, 137.»». Bar américain, 117 Tram. d'Avignon, 504.50 Alpines, 330.»». Banque privée, 655, 657.50. Photogravure anc., 700.»». Ph. nouv. 690.»». Agence Fournier, 450.»». Sheba, 50 50. Dombowaïa, 1580.»». Rochet Schneider, 595.

OBLIGATIONS

Bons à lots de l'Exp. de 1900, 17.75. Bons de l'Exp. de 1889, 8.»». Méridionales d'Italie, 328 50. Makeewka, 484.»». St-Denis, 470.»». Eaux Barcelone 4 0/0, 487. Traction, 465.»». Prokhoroff, 512. Pottendorf, 470.»». Donetz, 512 »». Mines de Communay, 310.»». Union électrique, 460.»». Lots turcs, 108.50. Sélo, 511. Péchiney, 510. Stéarinerie de Lyon, 500.»». Monaco, 307.

Fond. Laminoirs et tréfil. br. cuiv. Lazare Weiller et Cie, 4 0/0, 480.

CHANGE

Barcelone, 39.50. Rome 105.57. Lisbonne, 58 3/4. Buenos-Ayres, 165.80. Chèques sur Londres, 25.27 ./.. — Argent en barres : Londres 25 p. 1/2. Paris, 570, 575.

CH. DAMEY.

CHRONIQUE DES ARTS

Echange d'Œuvres d'Art

Un échange entre le musée de Versailles et le musée Carnavalet ayant permis de faire entrer dans ce dernier musée des pièces intéressant Paris, le *Gaulois* dit à ce propos :

Un nombre incalculable d'estampes, de tableaux et d'objets figurent dans les musées de province, où souvent ils ne sont même pas catalogués et qui, ayant surtout un intérêt documentaire parisien, auraient plutôt leur place tout indiquée dans ce musée municipal.

C'est ainsi qu'au musée de Lyon, existent un plan manuscrit de Paris au dix-huitième siècle, quatre vues de Paris signées « Grevenbroeck 1741 ; » les Lyonnais céderaient volontiers ces pièces en échange de quelques esquisses de leur compatriote Puvis de Chavannes.

Ce système d'échange serait peut-être excellent à propager et le « donne-moi de quoi que t'as, je te donnerai de quoi que j'ai » n'aura jamais été mieux appliqué.

Le *Salut public* ajoute à ce propos :

Possédant les meilleurs panneaux que le maître lyonnais ait peut-être produits, nous ne nous soucions guère de nous rendre possesseurs de quelques esquisses qui, valant à cette heure où l'engouement et la mode en sévissent plusieurs milliers de francs, pourront dans un temps, qui n'est peut être pas très éloigné, baisser considérablement de valeur, ainsi que cela vient de se produire pour les esquisses de Meissonnier.

D'ailleurs, il nous paraît dangereux ce système qui ferait des musées provinciaux des sortes de chapelles réservées aux gloires locales par l'échange successif de toutes toiles qui n'intéressent pas directement l'histoire ou l'aspect de la ville qui les possède, contre un morceau peint par un compatriote.

Paris aurait des prétextes à l'infini pour obtenir de nos conservateurs complaisants ou trop faibles tout ce qui donne encore quelque éclat à nos musées point déjà si riches.

Ne lui fallait-il pas, il y a deux ans, je crois, la meilleure de nos toiles : une retraite de Russie, de Charlet — sans doute parce que Napoléon ayant résidé à Paris, il convenait que tout ce qui avait trait à l'épopée napoléonienne se trouvât à Paris.

C'était déjà, je crois, du Puvis de Chavannes qu'on nous offrait alors en échange.

Je crois que notre confrère se trompe au sujet de la *Retraite de Russie*, qui avait été demandée non pour un musée, mais pour une exposition et dont on avait refusé de se dessaisir à la suite de lenteurs exagérées dans le retour de certaines toiles envoyées précédemment, — j'allais dire imprudemment.

Je suis d'accord avec lui pour trouver enfantine la proposition du *Gaulois*, qui sans doute ne suppose pas que Lyon puisse avoir déjà des œuvres de *Puvis* de Chavannes. (Il avait bien vu dans notre musée un Roybet).

Toutefois, en la prenant par un côté seulement, elle est fort raisonnable : les quatre toiles de Grevenbroeck se trouvent au musée dans la première salle de droite. Elles ont sans doute un grand intérêt documentaire, mais leur valeur artistique est infime, et c'est bien indûment qu'elles occupent 5 ou 6 mètres carrés sur les murs de notre musée.

Nous n'avons pas besoin de Puvis, mais le moindre Roybet, le moindre buste de Carriès le moindre fusain d'Appian (le musée de Lyon n'en possède *pas un*), ferait bien mieux notre affaire que ces vues de Paris du XVIIIe siècle.

J. A.

BEAUCOUP DE TOUPET

Le *Journal des Débats* publiait, il y a quatre jours, des renseignements électoraux assez curieux. C'est ainsi qu'il nous apprenait que M. Berthoulat, directeur du *Progrès de Lyon*, dont on a annoncé la candidature dans le Cher, se présentait dans ce département sous le patronage des modérés, côte à côte avec M. le prince d'Aremberg.

Le *Journal des Débats* ajoutait que M. Berthoulat avait déjà fait ses preuves en combattant dans son journal contre le ministère Bourgeois et en appuyant le cabinet Méline.

Si nos confrères du *Journal des Débats* s'étaient donné la peine de lire le *Progrès* de temps en temps, ils n'auraient pas avancé une pareille énormité ; ils sauraient que le *Progrès* et M. Berthoulat ont porté haut le drapeau du radicalisme, qu'ils sont toujours les partisans de M. Bourgeois et que leur attitude pendant l'affaire Zola a été nettement favorable aux dreyfusards.

Nous n'avons pas à nous mêler des élections législatives du Cher, mais nous avons le devoir de détromper les gens qui pourraient se laisser prendre aux déclarations politiques de M. Berthoulat. Le directeur du *Progrès* est un radical pur sang qui cherche à se faufiler au Parlement par la première porte qui s'entr'ouvre sous sa main. Aux électeurs du Cher de la lui fermer au nez.

J. B. D.

Chronique Locale

La taxe du pain. — La taxe officieuse du pain a été ainsi établie par la chambre syndicale de la boulangerie de Lyon :

Pain de ménage, le kilo.... 0.42 cent.
Pain blanc, le kilo... ...... 0.48

Le pain forain et les autres pains dits de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendent à prix débattus.

Vestiaire de l'Union nationale. — Dimanche, l'œuvre du Vestiaire de l'Union Nationale, donnait une fête des mieux réussie dans la salle des Ambassadeurs.

L'immense salle contenait avec peine la foule des amis et bienfaiteurs, désireux de donner à l'œuvre le témoignage de leur sympathie et le secours de leur offrande.

M. Benoit-Mary et ses habiles collaborateurs se sont fait vigoureusement applaudir dans les meilleures pièces de leur distingué répertoire.

Le succès de la fête a été complet et si les assistants se sont plu à féliciter les dames organisatrices, de leur superbe tombola, ces dames à leur tour, remercient tous les bienfaiteurs du gracieux concours qu'ils ont donné à l'œuvre du vestiaire.

Crèche Saint-Bernard, de la Croix-Rousse. — L'assemblée générale annuelle de la Crèche Saint-Bernard aura lieu demain mercredi 23 mars à 2 h. 1/2, dans le local de l'Œuvre, 169, boulevard de la Croix-Rousse.

L'accès de cet établissement est rendu très facile par les deux funiculaires. Les membres du bureau de la Crèche prient instamment les dames patronesses et tous les bienfaiteurs de l'Œuvre, de leur faire l'honneur d'assister à cette réunion qui leur permettra de mieux connaître et d'apprécier encore davantage cette utile et si intéressante maison.

Tramways électriques. — C'était hier, à en croire quelques-uns de nos confrères, que devait être inauguré le service des tramways électriques de la ligne de Monplaisir.

Or la ligne de Monplaisir a été hier encore, comme elle le sera encore aujourd'hui et les jours suivants, desservie par les voitures à traction animale.

La raison du retard apporté à la substitution de la traction électrique est que l'autorité préfectorale n'a pas encore approuvé la délibération du conseil municipal, autorisant cette substitution.

Enfin le conseil sera appelé à statuer ce soir sur le type des voitures à mettre en circulation sur la future ligne à traction électrique par caniveaux (O. T. L.), de Perrache aux Brotteaux par la rue de la République, délibération qui sera d'ailleurs parfaitement inutile, parce que la Compagnie a déjà fait construire ses voitures et qu'ainsi tout vote du conseil se heurtera à un fait accompli.

Arrestation d'un notaire. — L'*Agence Havas* nous transmet de Paris la dépêche que voici :

« Sur mandat du parquet de Lyon, M. Cochefert, chef de la sûreté, a arrêté aujourd'hui dans un hôtel meublé, le nommé Cyprien Chenest, ancien notaire aux environs de Lyon. Chenest est inculpé de détournements de fonds, d'escroquerie et d'abus de confiance. »

Il n'y a pas et il n'y a jamais eu dans les environs de Lyon, de notaire au nom de Chenest. Il doit s'agir d'un sieur Rozay, ancien notaire à Genay, dans l'Ain, en fuite depuis 1896 ; à moins que ce ne soit de Duperray, le notaire en fuite de Brignais... C'est ce que nous saurons ce soir probablement, l'heure tardive à laquelle cette dépêche nous arrive ne nous permettant pas d'en contrôler les renseignements.

Arrestations. — A huit heures du matin, deux gardiens du poste des Collattes ont arrêté derrière le poste de la Vitriolerie, le sieur Claude Dessus, voiturier, demeurant chemin de la Colombière, 6, qui chargeait un tombereau de sable dans un terrain appartenant aux Domaines.

Dessus a été écroué et mis à la disposition de M. le commissaire de police du quartier Saint-Louis.

— Les nommés Lucien David, 22 ans, voiturier, rue Paul Bert, 97, Antoine Gauthié, 22 ans, manœuvre, rue Chaponnay 108 et Gustave Reymond, 20 ans, scieur, rue du Gazomètre, 8, ont été arrêtés pour vol avec effraction et mis à la disposition de M. le commissaire de police de la Guillotière.

Ces trois individus avaient cambriolé dans la nuit de samedi à dimanche le bureau des inspecteurs du marché sur le quai de la Guillotière.

En outre, David, lorsqu'on l'a arrêté, a frappé et mordu le brigadier qui l'appréhendait.

Accident. — A quatre heures et demie du soir, la voiture de M. Luitzuis Georges, brasseur, rue des Etroits, a renversé en rue de la Barre le jeune Ernest Nicod, âgé de 11 ans, dont les parents demeurent rue Villeroy, 33. La voiture a passé sur les jambes du pauvre petit en lui faisant des contusions assez graves.

Transporté à la pharmacie Boissonnet, il y a reçu des soins et a été conduit en voiture chez ses parents. C'est en voulant se garer d'une autre voiture que M. L. Georges a heurté avec son attelage le jeune Nicod.

Suicide. — Un malheureux, nommé Pierre Chauvellier, âgé de 56 ans, maréchal-ferrant, sans domicile fixe, que M. Simon Besser, cafetier, boulevard Pommerol, 7, avait recueilli par commisération, s'est suicidé par strangulation chez son bienfaiteur.

M. Gratta, commissaire de police à Villeurbanne, après les constatations légales, a fait porter le corps à la Morgue.

Chronique du feu. — Mme Pivot, demeurant 45, grande rue de la Guillotière, étant malade, s'était couchée laissant sur sa table de nuit une bougie allumée. Vers cinq heures du matin, cette bougie a communiqué le feu aux rideaux du lit et bientôt Mme Pivot se trouva entourée de flammes.

Les voisins lui portèrent secours et tandis que les uns combattaient l'incendie, d'autres transportaient la malade à moitié asphyxiée chez des amis où elle a reçu des soins.

Les dégâts, évalués à mille francs, sont couverts par une assurance.

Après boire. — M. Giraud, marchand de pommes de terre, route d'Heyrieux, après avoir passé l'après-midi au café avec quatre individus a été assailli par eux à la sortie, à 8 heures du soir. Ces individus qui n'ont pu être retrouvés ont dévalisé leur victime et lui ont dérobé 143 francs.

Grand-Théâtre. — La date prochaine de la clôture de la saison, fixée comme on sait au 31 mars, ne permet de donner qu'un très petit nombre de représentations de la *Flûte enchantée*.

La direction communique aujourd'hui au public les dates de ces représentations qui sont

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

LES LIVRES ET LES IDÉES

L. — XAVIER DE RICARD : **Les Conditions de Claire**, Paris, Chamuel. — FÉLICIEN COURT : **L'Enfer passionnel**, Paris ; *Société libre d'édition*. — PAUL REY : **Le Tournoiement**, Paris, *Bibliothèque occitane*.

La renaissance méridionale (je parle ici au seul point de vue littéraire) a des formes bien distinctes. Quelques grands écrivains du Midi, un Langlade, un Baptiste Bonnet, un Charles Rieu, à peu près ignorants du français académique, composent en langue d'oc des chefs-d'œuvre pensés par des cerveaux occitans. Quelques autres, qui auraient pu, en français, attraper un rang honorable, demandent à la langue d'oc une expression plus adéquate de leur sensibilité : un Fourès, un Mistral, un Aubanel. D'autres enfin restent bilingues : ils tâchent seulement à transporter dans le français qu'ils parlent la couleur du langage d'oc et aussi les manières de sentir et de penser dont est fait l'occitanisme. Ils cherchent le savoureux provincial, non point comme un Ponvillon, un Ferdinand Fabre ou un Daudet, pour épicer leurs mets et réveiller des palais affaiblis, mais pour fournir à l'âme des pays d'oc une transcription ingénieuse de plus. Jean Moréas dit que la chose est impossible : cependant Xavier de Ricard, Félicien Court, Paul Rey ne sont pas de son avis.

Voici trois livres de languedociens, et, en outre, trois livres d'ennemis avérés de mes doctrines religieuses et politiques. Je tiens à les réunir ici, puisqu'ils sont groupés par des liens si forts, où rien de factice n'est entré.

Quand Louis-Xavier de Ricard m'offrit son dernier livre, il lui plut de me dire : « Vous allez retrouver dans les *Conditions de Claire*, précisément les idées que vous avez combattues publiquement, voilà deux années déjà. » Xavier de Ricard savait que, pour être séparé de lui par un large fossé, je n'étais point capable de lui refuser l'impartialité de ma critique et de lui marchander mon admiration.

Trente ans de lutte qui ont fini par avoir raison d'une constitution robuste ; les milieux les plus divers parcourus, le Parnasse de la fin de l'Empire, le Nouveau-Monde, la presse de province, avec ses petites combinaisons politiques et ses roueries innocentes ; un souci constant de vérité ; une ardeur infatigable ; des éclairs subits au milieu de rêves fumeux ; les conceptions les plus grandes, les plus neuves et les plus hardies mêlées aux utopies les plus étranges, et, pour l'œil d'un catholique, les plus dangereuses ; voilà, en raccourci, la causerie de Xavier de Ricard. Il a eu plus d'idées que celui qui se vantait d'en avoir une par jour ; et pourtant quelques projets grandioses et quelques vues profondes mettent de l'unité dans une carrière intellectuelle qui semble faite de disparates. Il a eu de très beaux dons, et il paraît souvent les avoir gâchés. Cet audacieux est un doux et un timide. Ce démolisseur est un poète. Il n'est pas aigri par les coups d'un destin qui lui a pris la compagne qu'il aimait et dont il avait fait une languedocienne, et lui a ravi cet autre lui-même, ce frère, le grand Fourès qui avait caressé avec lui tant de beaux rêves d'affranchissement. Enfin, il a eu cette singulière fortune, ayant, comme je l'ai dit, formé quelques-unes des plus hautes conceptions de notre siècle, ou de n'en avoir poussé aucune à bout, ou d'en avoir, au contraire, poussé d'autres si loin qu'il a effrayé et dérouté, et qu'il reste oublié de tous ceux qui se sont nourris de ses miettes. Théoricien de l'action méridionale, il est laissé dans l'ombre par les félibres, bruyants, vantards, inactifs, qui ne peuvent lui pardonner sa clairvoyance. Fédéraliste de la première heure, il est effacé aujourd'hui par un Maurice Barrès ou un Magalhaëz Lima, venus plus tard à la cause. Libertaire au sens le plus généreux du mot, il est compromis par le commerce des anti-cléricaux les plus pharmaciens. Hanté d'un gigantesque projet d'union des races latines, il en est réduit à fréquenter chez des radicaux ou des socialistes qui ne rêvent que d'un siège de député. Fondateur de la *Cigale*, il assiste, sans y prendre part, au prodigieux développement des sociétés provinciales à Paris Et, fondateur aussi du Parnasse, ce n'est pas lui cependant qui passera pour l'avoir été, à côté de Lecomte de Lisle ou de Sully-Prudhomme.

Il faudrait encore ajouter bien des traits pour composer cette originale et troublante figure ; mais je veux arriver vite aux *conditions de Claire*. « Un roman ? — Si vous voulez... Le titre ne fait rien à l'affaire. » C'est l'auteur qui nous en avertit. De fait, le livre est, plutôt, un livre de thèse, où la trame d'une intrigue originale ne sert qu'à mettre en vigueur l'héroïne. Je connais maintenant Claire, « la Révoltée » ; je la connais dans tout son habitus physique, « front haut et saillant, narines inquiètement ouvertes », « mystérieux sourire », « taille souple et svelte » ; et aussi dans sa race, car c'en une Latine du Bas-Languedoc ; et aussi dans son état moral et dans ses théories, car elle les expose souvent, et parfois avec une faconde de prédicateur.

Ce dernier trait n'a du reste, rien que de fort bien observé : et je ne sais point de prédicant plus emphatique que les jeunes femmes libertaires. Claire est l'héroïne d'une série de romans (romans, si vous voulez), dont celui-ci est le *second*, et qui forment « les étapes de son affranchissement. » Et, en vérité, dès la seconde étape, elle me paraît furieusement affranchie, si bien que je ne vois pas trop ce qui lui reste encore à franchir.

Cette jeune femme, qui est de Montpellier, c'est-à-dire d'une ville de province que je connais bien et où les mœurs ne sont ni pires ni meilleures qu'en d'autres, croit à l'égalité de l'homme et de la femme. Il me paraît, je m'en suis expliqué déjà ici, que l'on devrait d'abord s'entendre.

En un sens, cette égalité est tellement incontestable qu'il est oiseux de la proclamer, et que c'est là proprement, enfoncer une porte ouverte. Entendu différemment, cette même égalité est une périlleuse utopie. Je n'ai pas beaucoup poussé Claire là-dessus : car elle se jette bien vite sur un terrain moins philosophique et plus brûlant, et son sujet préféré, c'est le grand problème des relations entre les deux sexes. Cela est encore bien vu ; et voilà qui sera longtemps, en effet, le nœud de la question. Je ne vous dirai point comment Claire a tranché ce nœud gordien ; mais ce fut bref et radical, croyez-m'en. Du reste, nulle indécence dans un livre où il était si facile d'en mettre : et le souci extraordinaire de franchise, commun à mon auteur et à son héroïne, sauve d'une pornographie trop facile les descriptions les plus osées. Le danger n'est pas là, s'il y en a un ; il serait bien plutôt dans un exposé éloquent des théories libertaires. Ce livre est un plaidoyer en faveur de la revendication anarchiste la plus éloignée de notre morale, la plus voisine cependant déjà de la pratique de nos grandes villes : je veux dire l'union libre. Nulle part la thèse n'avait été soutenue avec plus de spéciosité : et l'heureuse création de la protagoniste y est bien pour quelque chose. Nulle part aussi, l'idéaliste ne saisira mieux l'irréductible divergence des points de vue. Nous sommes tout prêts à dire avec Claire que le fait de se donner à un homme (et comment voulez-vous que je traduise autrement cette idée-là ?) pourra devenir, dans une société future, un acte indifférent, autant qu'une poignée de main, et la satisfaction d'un besoin naturel. Nous avouerons aussi que le [illegible] pour deux êtres humains de s'enchaîner in[illegible]dissolublement comporte une notion de sacrifice [illegible] et de souffrances [illegible]stes (il me ces Mais, catholiques ou idéa[illegible]nous sen plait de joindre ici les deux mots), [illegible] un tons aussi que cet idéal libertain n'est p[illegible] idéal, puisqu'il réduit l'amour, ou presque, une sensualité et l'être humain amoureux à une condition animale. Et aussi, cette souffrance, ce sacrifice entrevus, s'ils nous paraissent le rachat nécessaire de notre condition d'hommes, nous les élevons encore plus haut, *nous y complaisant et les exaltant*, car nous en pénétrons la beauté et la dignité suprêmes.

Je ne voulais pas m'attarder à discuter la thèse, il m'a fallu cependant m'y arrêter. Elle mérite moins cependant de nous retenir, si intéressante qu'elle puisse être, que les hautes qualités de l'artiste qui la développa. Cette œuvre est latine : elle est, plus exactement, languedocienne, pleine de ce « dur et fort génie du Languedoc » dont parle Michelet, en quelque endroit. Quelques mots du terroir, adroitement glissés dans la trame serrée du style, quelques rappels discrets des préoccupations félibresques ou politiques de l'auteur, ne suffiraient pas à ce dessein. Mais tout est languedocien, ici, dans les entrailles mêmes du sujet. Cette forme affranchie, et parfois si déplaisante, est fière de son origine dont elle cultive, en elle même, les royales splendeurs. L'intolérance, la passion farouche, l'esprit fort et pénétrant qui l'animent, restent des *traits caractéristiques de la province qui* produisit la tenace hérésie albigeoise. La Provence souple et calme, féline, italienne, est bien plus loin qu'on ne le peut croire ; et loin aussi, la Gascogne chevaleresque et hâbleuse. Nos Languedociens aiment âprement la rude franchise : telle est Claire, qui ne veut que s'affranchir et être sincère envers tous, même envers elle. Et cette vigueur se mouille et se baigne de sourires et de lumière. Les tableaux crus, et qui sont criants de vérité, comme la peinture d'une salle de rédaction à Buenos-Ayres, les portraits inoubliables dans leur étrangeté, comme ceux de types d'aventuriers, d'exotiques, de fous jetés dans le volume, les scènes de passion, tout cela s'éclaire d'un grand soleil. La phrase serpente et se dresse, nerveuse comme un grand lévrier.

***

J'aurais beaucoup goûté l'*Enfer passionnel* de M. Félicien Court, s'il n'avait eu la malchance d'être préfacé par Armand Silvestre. On le lui a dit, et c'est mon sentiment : il méritait mieux. Mais allons au plus pressé.
L'*Enfer passionnel* est un recueil de nouvel-
L[illegible]tachantes et qui n'on rien d'infernal, au
les a[illegible] Dans chacune, nous voyons un cas
surpris[illegible]une rencontre amoureuse, décrits
passionnel, [illegible]te et exercée. Ici, la préoc-
d'une plume a[illegible] de donner au livre une
cupation est visib[illegible] occitane. Ce sont des
couleur franchement [illegible]oquent tout le long
paysages du Midi qui s'év[illegible]reusement aussi,
du volume, ou presque: et a[illegible] le Midi, j'y
des âmes du Midi. Non pas tou[illegible] de Tou-
reviens : mais celui des alentours [illegible], un
louse. Une antiquité partout retrouv[illegible]va.
type romain de femme, une pureté incro[illegible]
ble du ciel, une innéité artistique qui tient du prodige, en voilà assez pour excuser, sinon pour justifier le paganisme de la conception amoureuse de M. Court. Je pensais à lui tout à-l'heure, en parlant des théories de Xavier Ricard. Les héros de l'*Enfer passionnel* se garderaient bien de théoriser : mais ils sont tellement païens, et si inconsciemment sensuels que, s'ils philosophaient, ce serait à la façon de Claire. Nous avons quelques raisons de nous en féliciter. Car enfin, voilà un livre à la gloire de la chair et dont quelques pages ont couleur d'hymne : pourtant, quelle impression gardons-nous, le volume fermé ? Je crois que c'est une impression de tristesse. Le grand auteur du *de Natura* a dit cette amertume qui surgit de la source des voluptés. Et de même, sans la moindre intention morale, — ah ! Dieu non ! — Félicien Court n'a jamais été plus heureusement inspiré que lorsqu'il a décrit les chastetés et les pudeurs. La langue de l'*Enfer passionnel* a des bons relents d'occitanisme, si je puis dire. L'auteur a visé manifestement à une écriture artiste : et je ne ferai nulle difficulté de reconnaître qu'il souvent réussi. Oserai-je dire que le soin se voit trop ? et que, parmi des phrases curieuses et expressives, quelques-unes sont parfois un peu « tourneboulées ».

***

J'adresserai volontiers le même reproche à M. Paul Rey. Musicien de naissance, et Latin, il devrait aller où ce double génie le pousse, vers les expansions larges et fécondes. Je m'exaspère à le voir tâtillonner sur les mots, courir aux inversions, et sacrifier parfois à l'eurythmie du vocable. C'est une gourme qu'il jettera. Mais quel sens éclatant du monde latin ! quelle richesse de son ! et quelle ampleur de la métaphore ! Il est tout de vie et de lumière. Il les admire avec sa fougue de vingt ans, il les crie, il les magnifie.

Aucun enthousiasme ne lui fait peur. Il juge une œuvre sur ce qu'elle est, ou non, « vie tournoyant, c'est-à-dire vivant, d'une vie intense, prodigieuse, soudaine. » Orgueilleusement bilingue, il rêve le jour où « tout bon Français d'Oïl écrira et parlera, en même temps que la sienne, au même titre sienne, la langue d'Oc... »

Maurice LAURENT.

fixées ainsi qu'il suit : aujourd'hui, mardi 22 mars, jeudi 24 et samedi 26.

La location est ouverte dès à présent pour les trois représentations du chef-d'œuvre de Mozart et tous les abonnements, tickets, entrées de faveur et réductions sont rigoureusement suspendues pour ces trois soirées.

Avis donc aux amateurs qui veulent entendre cette partition, véritable révélation pour le public lyonnais.

Théâtre des Célestins. — Mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26, pour les représentations de Mme Tariol-Baugé, du théâtre des Bouffes-Parisiens, la *Mascotte*, d'Audran.

Samedi 27, première représentation de la *Voleuse d'enfants*, drame en 5 actes et 8 tableaux, de MM. Lambert Thiboust et Grangé.

CACAO Fourey-Galland, anémie, convalescence, diabète, 18, rue Paul-Chenavard, Lyon

Evitez les maladies par l'usage du **Sirop de Bochet du Serpent**, 32, rue Lanterne, qui rafraichit, désinfecte et purge le corps des impuretés et des microbes, causse des maladies.

GENTIANE FRANÇAISE Apéritif hors pair

Jules Auriol, vêtements ecclésiast. *Nimes*

Kina-Perrier, *Apéritif.*

Chronique Electorale

ISÈRE

Vienne. — M. Jouffray, député de la 1re circonscription de Vienne et maire de cette ville, ne se représentera pas aux prochaines élections législatives.

COTE-D'OR

Dijon. — M. Pâris, de Pontailler-sur-Saône, se présentera comme candidat républicain agricole ; il est absolument ennemi des sectaires. Il aura pour concurrent MM. Delanne, député sortant, radical, et Muteau, opportuniste.

Chatillon. — M. Montenot, sollicité par l'Union des Syndicats agricoles, a annoncé définitivement sa candidature ; il se placera sur le terrain économique et agricole ; il est franchement républicain.

Dans cette circonscription uniquement agricole, il a de grandes chances de supplanter l'avocat sectaire Leroy, député sortant.

UN VIEUX MARIN miraculeusement guéri de plusieurs maladies incurables, a fait le serment d'employer le reste de ses jours à faire connaître à tous ceux qui souffrent la bienfaisante découverte à laquelle il doit son salut, et qui assure la guérison radicale de toute maladie causée par **VICES DE SANG** · Dartres, Boutons, Rhumatismes, Asthme, Bronchites Gastrite, Anémie, Goitre, Maladies secrètes, etc. Ecrire **L. Gervat, 45, rue de la République, Lyon.**

Réponse explicative. Brochure gratis.

Cadavre retiré de l'Isère

Grenoble. — Dans l'après-midi de dimanche à 5 heures, MM. Jules Peyrard, membre de la société des Sauveteurs de l'Isère, et Henri Brulet, cafetier, cours Berriat, 130, ont retiré de l'Isère, à la hauteur du quai Xavier Jouvin, le cadavre d'une femme qui flottait à la dérive.

M. Piglowski, commissaire de police du 1er arrondissement, s'est rendu sur les lieux, accompagné de M. le docteur Hauquelin pour procéder aux constatations légales.

Le corps de la noyée a ensuite été transporté à l'amphithéâtre de l'hôpital où il a été reconnu pour être celui d'une femme Sophie Roch, née Sourd, originaire de Pinet-d'Uriage.

La femme Roch habitait Montbourrot avec son mari et ses enfants. Il y a quelques semaines, désespérée de se trouver de nouveau dans une position intéressante, la malheureuse avait quitté son domicile et s'était rendue à Domène, où elle s'était jetée à l'Isère du haut du pont.

GUÉRISON DES HERNIES Maladie des Femmes (Chutes, dérangements, fibromes, troubles nerveux consécutifs), Dilatation d'estomac, Rein flottant, etc.

Traitement rationnel, simple, peu coûteux, par une nouvelle méthode assurant une guérison rapide et sûre, supprimant ceintures et bandages. M. et Mme A. GAUTHIER, *30, rue Ferrandière, Lyon*, reçoivent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 2 à 4 heures. Attestations nombreuses. Envoi de la brochure sur demande. Médecin consultant gratuitement.

LA GRÈVE DES CHANTIERS DE LA SEYNE

Samedi après midi, M. Bonnet, préfet du Var, est venu à Toulon, où, à la sous-préfecture, il a eu une entrevue avec MM. Lagane et Madamet, directeurs des chantiers. Il a également reçu M. Bernard, maire de la Seyne, et les délégués des grévistes, à qui il a fait entendre des paroles de conciliation. M. Bonnet, qui a offert sa médiation aux partis en cause, ayant été obligé de retourner à Draguignan le jour même, reviendra à Toulon mardi pour poursuivre la mission qu'il s'est imposée, afin d'éviter que la situation actuelle s'aggrave. Une entente sera peut-être possible.

DÉPARTEMENTS

AIN

Miribel. — *Les Sociétés de secours mutuels et la politique.* — On sait que les Sociétés de secours mutuels s'interdisent d'une façon absolue de faire de la politique, et inscrivent cette défense dans leurs statuts.

On sait aussi, et cela est clair comme le jour, que cette disposition réglementaire n'implique pour aucun des membres de ces Sociétés une abdication quelconque de leurs droits de citoyens. Il reste donc absolument certain que les sociétaires, quels qu'ils soient, ont le droit de faire, à titre individuel, de la politique dans le sens qui leur convient, et que la défense inscrite au règlement ne vise que la police des assemblées et les actes de la Société envers ses membres.

Ce n'est pas ainsi que raisonnent certains sectaires à Miribel.

D'après eux, les membres du bureau d'une Société de secours mutuels n'ont le droit même, à titre individuel, de faire de la politique qu'autant que cette politique est du goût de ces prétendus partisans de la liberté.

Et nous avons l'écœurant spectacle de voir les gens, sur l'honorabilité desquels nous ne nous arrêterons pas, essayer, pour atteindre le but qu'ils poursuivent depuis longtemps, de faire croire aux naïfs que le président d'une société de secours mutuels n'a pas le droit de faire politique ; que ses actes personnels se confondent avec ceux de la société. Mais ces trois ou quatre individus qui passent au laminoir de leur mauvaise langue la réputation d'autrui apparaissent à leurs concitoyens sous leur vrai jour, c'est-à-dire comme des politiciens et non des mutualistes. La personne de l'honorable président sur lequel ils déversent maintenant leurs injures est au-dessus de leurs atteintes, et, les sociétaires se rappellent avec une véritable satisfaction que c'est à son dévouement et à sa bonne administration qu'ils doivent la prospérité actuelle de la société, et non à ceux qui voudraient transformer les centres de mutualité en club politique.

Chalamont. — *Election.* — M. Emériat, maire de Villette, radical, a été élu membre du conseil d'arrondissement.

RHONE

Neuville-sur-Saône. — *La déroute des socios.* — C'est une risée complète dans notre localité ; de partout l'on entend parler de la veste fantastique remportée par nos bons socios.

Malgré la profusion de leurs affiches et leur propagande acharnée, savez-vous combien ils avaient d'auditeurs ? Environ 50. Quelle débâcle !

Aussi, il fallait voir lorsqu'ils sont sortis de la salle de l'Orphéon, comme ils baissaient la tête.

Et à Saint-Germain et à Couzon, même insuccès.

Villeurbanne. — *Patronage Saint-Louis de Gonzague.* — Une séance récréative sera donnée par les jeunes gens du Patronage, situé rue Burais, le dimanche 27 mars 1898, à 4 h. 1/2 du soir.

Programme. — Les *Francs-tireurs de Belfort*, drame patriotique en trois actes ; *une scène de police correctionnelle*, comédie en un acte, et plusieurs chants divers.

Tarare. — *Touristes lyonnais.* — La distribution des prix aux lauréats du concours de 1897 se fera le dimanche 27 mars, à 2 h. 1/2, salle Denave, présidée par M. Chabot, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon et membre du comité de l'*Union patriotique du Rhône.*

Beaujeu. — *Intolérance.* — Dans un article intitulé « Intolérance » le *Lyon Républicain* du 19 courant rapporte que M. le curé de St-Martin de Beaujeu a refusé de donner la sépulture ecclésiastique à un enfant décédé à Lantignié, commune limitrophe. Mais le *Lyon* ne met pas assez en relief la raison qui a motivé le refus.

Dans le cas du transport d'un corps de commune à commune, un curé est en présence de deux règlements. Le premier, de l'ordre civil, lui défend de présider les funérailles sans l'autorisation de la sous-préfecture ; le second, de l'ordre ecclésiastique, le lui défend aussi s'il n'a pas l'autorisation du défunt.

M. Chagny, père de l'enfant et domicilié à Lantignié, avait, sur la recommandation expresse de M. le curé de Saint-Martin, promis de se munir des deux autorisations. Il s'en est tenu à la première et il a négligé la seconde qui, nous le savons de source certaine, lui aurait été accordée sans difficulté.

Voici le motif du refus.

M. le curé de Saint-Martin ne pouvait pas passer sur un règlement dont il avait lui-même demandé l'observation avec beaucoup d'insistance. M. Chagny qui demandait pour son enfant les cérémonies religieuses, n'avait qu'à se conformer à la loi ecclésiastique qui réglemente ces cérémonies.

LOIRE

SAINT-ETIENNE. — *Les employés de commerce.* — Hier soir a eu lieu, dans la salle du Conservatoire, sous la présidence de M. Martin, adjoint au maire, la réunion ayant pour but d'obtenir la demi-journée du dimanche pour les employés de commerce.

M. Besse, président de l'Union fraternelle des employés de commerce de Lyon a pris la parole et a vivement appuyé le projet de ses camarades.

— *Arrestation.* — Le nommé Dussauze Louis âgé de 26 ans, garçon d'hôtel, a été mis en état d'arrestation par les agents de la sûreté, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre lui par le juge d'instruction de Saint Etienne sous l'inculpation de vol qualifié commis dans la nuit du 14 mars dans des villas situées au Jaune, au préjudice de M. Couffiniat, ingénieur et de la dame Pansier, rentière, rue de Lyon.

— *Vagabondage.* — Le nommé Ernest Préfol, âgé de 39 ans, sans profession, a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de vagabondage.

— *Grand-Théâtre.* — Demain mardi, première représentation de la comédie de Jules Lemaitre, *Le Député Leveau.*

Le spectacle sera terminé par *Villa Gaby*, de Gandillot.

— *Conseil municipal.* — Le conseil municipal se réunira en session extraordinaire le vendredi 25 mars, à 8 heures.

— *Harmonie de Saint-Etienne.* — L'Harmonie de St-Etienne avait organisé hier une fête. A l'issue de la séance, une quête faite au profit des pauvres a produit la somme de 30 fr.

— *Entre lutteurs.* — Hier soir, les lutteurs dont la baraque est située rue Victor-Hugo, se sont pris de querelle et finalement ont échangé maints horions. La police intervenant a conduit les combattants au poste où ils ont passé la nuit.

— *Arrestation mouvementée.* — Hier soir, à huit heures et demie, plusieurs individus faisaient du tapage chez M. Maza, cafetier rue de la Liberté. Les agents du Soleil, avertis, s'y rendaient quand ils rencontrèrent le nommé André Béal, âgé de 18 ans, mineur, qui leur adressa des injures. L'un d'eux appréhenda l'insulteur pour l'emmener au poste. Les amis de Béal tentèrent de le délivrer. Une lutte s'engagea. Un des agents reçut un coup de poing en pleine figure et un coup de pied à la jambe. Force resta cependant à la loi. Béal seul a été arrêté. Ses compagnons ont pris la fuite et les recherches faites pour les retrouver, n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat.

Montbrison. — *L'Affaire Mariotti.* — On annonce que Mariotti se pourvoit en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Loire.

— *Obsèques.* — Hier dimanche, à neuf heures du matin, ont été célébrées les obsèques du docteur Rey, médecin doyen des Hospices, ancien maire de Montbrison, chevalier de la Légion d'honneur.

La foule nombreuse qui assistait à la cérémonie, témoignait de la sympathie dont jouissait le défunt à Montbrison. Toutes les notabilités avaient pris place dans le cortège.

Suivant le désir exprimé par M. le docteur Rey avant de mourir, la famille n'avait déposé aucunes fleurs sur le cercueil, et les honneurs militaires auxquels il avait droit, en sa qualité de chevalier de la Légion d'honneur, ne lui ont pas été rendus.

Au cimetière, M. Chialvi, maire de Montbrison, et le docteur Dulac, au nom du corps médical, ont retracé la vie du défunt et ont rappelé les qualités qui le signalèrent à l'attention de ses concitoyens et qui lui vaudront leur admiration et leur reconnaissance.

— *Encore le béal.* — Cette nuit, la nommée Duivon Clandine, femme Perrier, 73 ans, est tombée dans le béal qui longe la rue de la Commanderie. Se voyant entrainée, aux cris qu'elle poussait, deux jeunes gens qui passaient se jetèrent à l'eau et réussirent à la retirer saine et sauve.

Combien comptera-t-on encore de victimes avant que soit réalisé le projet de couverture du béal ?

Ne pourrait-on pas, en attendant, placer le long du béal, une barrière qui protègerait les habitants du quartier contre ce danger permanent.

Firminy. — *Accident.* — Le sieur Seyroux, âgé de 35 ans, demeurant à Firminy, ouvrier aux Forges et Aciéries, travaillait hier matin à une « fraiseuse », lorsqu'il a eu le bras écrasé par cette machine.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de Saint Etienne. On craint que l'amputation du membre broyé soit nécessaire.

Le Chambon-Feugerolles. — *Procès-verbaux.* — La gendarmerie a dressé des procès-verbaux contre les nommés Benoit Poncet, 26 ans, frappeur, pour coups et blessures sur la personne du sieur Benoit Etienne Largeron, 38 ans, avec lequel il travaillait, et contre Amann père et ses deux fils pour coups et blessures sur la personne du sieur Lyonnet Antoine, âgé de 33 ans.

Dernière Heure

Arrivée d'un paquebot

Marseille. — Le paquebot *Ville-de-Naples*, arrivé aujourd'hui de Tunis, avait à bord le général Noix, le marquis et la marquise Menabrea et les poètes chansonniers du Chat-Noir.

Les nouveaux cardinaux

Rome. — Vendredi, son Eminence le cardinal Coullié prendra possession du titre de l'église Trinité du Mont. Samedi le cardinal Sourrieu, prendra celui de St-Clément. Dimanche, le cardinal Labouré celui de Ste-Françoise-Romaine.

Les trois cardinaux prononceront des discours en cette circonstance.

Mgr Sueur, archevêque d'Avignon, est arrivé aujourd'hui.

Les démocrates chrétiens

Vienne. — Aujourd'hui, deux élections municipales dans les premier et huitième arrondissement de Vienne. Elus deux candidats démocrates chrétiens. Les forces des partis ne sont pas changées.

Les Grèves

Morlaix. — Les ouvriers tanneurs syndiqués de la tannerie Le Maitre et Guionar se sont mis en grève. Ils demandent une augmentation de 0.25 par jour et la journée de onze heures pendant toute l'année, ainsi que la suppression des corvées du dimanche.

L'Espagne à Cuba

Madrid. — Une dépêche officielle de la Havane confirme la déroute de la bande de Maximo Gomez par les troupes, et diverses autres rencontres dans lesquelles les insurgés ont eu 30 morts. Les pertes des troupes espagnoles sont insignifiantes.

Misère et révolte en Italie

Palerme. — La misère de la population continue à provoquer de l'agitation sur de nombreux points de l'île.

Hier des manifestations assez graves ont eu lieu à Castroreale, Naro et Bronte. A Naro la population voulait piller le grenier public. La force a dû intervenir et rétablir l'ordre.

A Igurgola, tous les habitants réunis ont protesté contre les impôts. Les femmes participaient à la manifestation. La foule a envahi la municipalité, brisant les meubles et brûlant les archives. Des troupes ont été envoyées sur les lieux du désordre.

L'Arrestation de M. Max Régis

Alger. — M. Max Régis, directeur de l'*Antijuif*, qui a été de nouveau convoqué au cabinet du juge d'instruction, ce matin, pour être interrogé sur son discours de la salle Chaynes à Paris, et sur sa participation aux troubles d'Alger, a été arrêté dans le cabinet du juge et conduit à la prison civile.

Alger. — Voici dans quelles conditions M. Max Régis a été arrêté dans le cabinet même du juge d'instruction Lecointe, chargé de l'instruction de l'affaire dite de la salle Chaynes :

M. Régis s'était rendu, à deux heures, au cabinet de M. Lecointe pour être confronté avec M. Martin, commissaire aux délégations judiciaires, arrivé de Paris hier.

A la suite de la confrontation qui dura une demi-heure, trois gendarmes entrèrent dans le bureau du juge, trois furent placés à la porte, et, agissant en vertu du mandat signé de M. Lecointe, un adjudant de gendarmerie arrêta M. Régis qui, après les formalités d'usage, fut conduit à la prison civile dans une voiture cellulaire. L'avocat qui assistait M. Régis, dit qu'on lui refusa l'autorisation d'accompagner son client en calèche. M. Régis fut conduit à la prison civile les menottes aux mains.

A la suite de cette visite, M. Pujade, avocat, membre de la Ligue antijuive, s'est rendu à une réunion qui avait lieu à Mustapha, pour engager l'assistance à attendre avec calme la décision ministérielle.

La réunion a acclamé la candidature de Drumont, en envoyant à Max Régis, aujourd'hui incarcéré, l'expression de sa sympathie et de son admiration, et en exprimant l'espoir que sa relaxation ne saurait tarder.

La réunion s'est séparée aux cris de : « A bas les juifs ! »

A onze heures, le calme est rétabli.

Une douzaine d'arrestations ont eu lieu à Alger.

L'émeute

Alger. — A la suite de l'arrestation de M. Max Régis, directeur de l'*Anti-Juif*, des manifestations se produisent.

Un millier de manifestants criant « A bas les Juifs ! » ont pénétré dans la rue Babazoum frappant avec des bâtons les portes et lançant des pierres contre les magasins juifs.

Les troupes mobilisées sont arrivées immédiatement. Elles barrent actuellement les rues Babazoum, Bab-el-Oued et celles donnant accès au palais du gouverneur.

La foule est énorme. Les zouaves et les chasseurs dispersent les manifestants qui réclament à grands cris la mise en liberté de Régis.

Fête et émeute

Alger. — Le gouverneur général d'Algérie offrait ce soir au Palais d'hiver, un bal très brillant, dans ses salons ornés de fleurs et de plantes rares, se pressait l'élite de la société algéroise et de nombreux chefs arabes.

L'animation était grande, cependant le bruit de la rue et la nouvelle que le palais du gouverneur est gardé de tous côtés militairement causent une certaine émotion parmi les invités.

Au dehors la foule est encore plus grande, mais en présence du déploiement de forces, les manifestants se dispersent. On ne signale pas d'incident sérieux sur la place du Gouvernement.

Dans la rue Babazoum, les gendarmes et les chasseurs, après trois sommations, ont chargé la foule des manifestants, qui n'opposèrent pas une grande résistance.

Devant le cercle militaire, une compagnie de zouaves et une section du génie sont massées prêtes à marcher sur les points où des désordres seraient signalés.

Un certain nombre de membres du conseil général, dont le président, et M. Samary, député, ont fait une démarche privée près de l'avocat général chargé de l'intérim des fonctions de procureur général et fait ressortir les désordres qui pouvaient résulter de l'arrestation de M. Régis. Ils l'engagèrent à télégraphier au ministre de la justice et à mettre le directeur de l'*Anti-Juif* en liberté provisoire.

EN EXTRÊME-ORIENT

Les Russes à Port-Arthur

Pékin (source anglaise). — On apprend de Port-Arthur que les Russes ont deux grands navires de guerre à l'entrée du port et un contre-torpilleur dans le port. Ils ont accumulé 11.000 tonnes de charbon, ont construit deux vastes enclos en planches près du bassin et ont établi des buts de tir, ils exercent leurs hommes. L'amiral a inspecté les camps et les forts.

Le Conflit hispano-américain

La presse belge

Bruxelles. — L'*Etoile belge* commente la nouvelle du *World*, d'après laquelle l'enquête sur l'explosion du *Maine* n'aurait pu fixer aucune responsabilité. En d'autres termes, dit ce journal, l'administration américaine seule est responsable ; seule elle sait pourquoi on a placé, Dieu sait en vue de quels projets, dans les flancs du cuirassé des cartouches de dynamite.

Quant à l'Espagne, injustement soupçonnée à ce sujet d'avoir amené la catastrophe à l'aide d'un torpilleur, son honneur sort intact de cette malheureuse affaire. Les vingoïstes américains devront chercher un autre prétexte pour continuer la campagne odieuse qu'ils mènent contre l'Espagne.

Key-West. — Un officier, porteur d'un dossier volumineux a débarqué et remis ce dossier à l'amiral Sicard qui en a entrepris l'examen.

On croit qu'il s'agit du rapport du *Maine.*

MOBILISATION DE L'ESCADRE DU NORD

Brest. — Après un simulacre de départ la mobilisation de l'infanterie de marine a été suspendue. Cette mobilisation se fera plus tard complètement.

Ce matin, soit par vapeurs, soit par camions, le matériel nécessaire sera envoyé dans vingt forts de la rade et de la côte pour meubler les chambres d'officiers et de soldats.

A 2 heures, le plus gros de la mobilisation de l'escadre était terminé, et sur un signal du *Hoche*, les feux ont été allumés sur les bâtiments comme s'ils allaient appareiller.

Peu après l'escadre débarquait des échelles, des meubles, des cages à poules, etc., qui étaient susceptibles de la gêner en cas de combat.

Les dernières opérations de la mobilisation ont été contrariées par la marée basse.

Les chalands et pontons ne pouvaient accoster les cales. Néanmoins tout a bien fonctionné.

Un seul accident : au cours de l'embarquement du matériel, un marin du *Hoche* a eu le bras presque arraché.

Les opérations se termineront dans la soirée.

Cherbourg. — Le préfet martime, l'amiral commandant l'escadre et les autorités de l'arsenal ont été très satisfaits de l'exercice de mobilisation. Il résulte des impressions recueillies que la nouvelle organisation des magasins a parfaitement fonctionné.

DERNIÈRES NOUVELLES

Washington. — Une bande de malfaiteurs s'est emparée du défilé de White, par lequel passe la route des mines d'or du Klondike. Des soldats ont reçu l'ordre de protéger les voyageurs.

Paris. — M. Edouard Foa a fait, dans la soirée, une conférence à la Société de géographie, sur sa récente exploration en Afrique centrale. M. Foa a recherché les sources du Congo, qu'il a explorées, et qu'il descendit en pirogue sur un parcours de 4.000 kilomètres. Il reçut partout bon accueil. Il rapporte une foule d'observations intéressantes sur les mœurs des peuplades, dont il reçut un bon accueil. M. Foa a reçu de la Société la grande médaille d'or.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

RÉPONSE A UNE QUESTION

Nous avons inséré le texte tel qu'il nous a été transmis. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à la *Société Mutuelle française.*

Mon MOLIN FRÈRES
85, rue Hôtel-de-Ville — Place des Jacobins
Maison Spéciale de LINGERIE Haute Nouveauté
POUR DAMES ET POUR MESSIEURS

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 22 MARS

Premier arrondissement. — Jean-Baptiste Collet, s. p., 79 ans, montée de la Grand'Côte, 28, f. 10 h.; Louise Guillon, 1 mois, r. Vieille-Monnaie, 2, f. 2 h.; Jean Grenier, 94 ans, montée Saint-Sébastien, 17, f. 4 h.; Félix Sartre, 88 ans, église Saint-Bernard, f. midi.

Deuxième arrondissement. — Pierre Chavellier, s. p., 56 ans, Morgue, f. 6 h.; Georges Delort, horloger, 30 ans, H.-D., f. 8 h.; Jules Gay, s. p., 70 ans, H.-D., f. 10 h.; Pierre Donin, journalier, 44 ans, H.-D., f. midi ; Anaïs Descombes, fleuriste, 64 ans, f. 4 h.; Louis Octobre, infirmier, 58 ans, H.-D., f. 5 h.; épouse Lambert, née Pagrin, s. p., 41 ans, H.-D., f. 1 h.; Joseph Challier, 10 ans, Charité, f. 2 h.

Troisième arrondissement. — Lerichainte, gouvernante, 20, rue Parmentier, 7, f. 9 h. ; Vve Gérente, s. p. 66, rue du Bas-Port, 21, f. 10 h. ; Croppé, 10 mois, rue Part-Dieu, 29, f. 11 h. ; Drouin, 16 mois, rue Paul-Bert, 192, f. midi ; Manillier, rentier, 71 ans, rue Julien, 18, f. 2 h. ; Vve Escot, s. p., 76 ans, rue Duguesclin, 188, f. 3 h. ; Ep. Four, 37 ans, route d'Heyrieux, 37, f. 4 h. ; Domier, 3 ans, rue Champfleuri, 5, f. 5 h. ; Ep. Veyrot, s. p., 72 ans, chemin des Allouettes, 24, f. 1 h.

Quatrième arrondissement. — Françoise Petit, sans profession, 77 ans, Grande-Rue de la Croix-Rousse, 7 h. m.; Jean Cattin, 80 ans, r. de l'Enfance, 43, 8 h. m.; veuve Chervet, née Marcou, rentière, 69 ans, rue Tabareau, 6, 9 h. m.; Louis Gayet, tisseur, 64 ans, rue du Rentier, 21, 3 h. s.; Auguste Gounard, 56 ans, rue de Belfort, 9, 5 h. s.

Cinquième arrondissement. — Salomon Tonlinsky, 8 mois, rue Saint-Jean, 27, 8 h. m.; ép. Michaud, née Trinquet, s. p., 72 ans, rue du Bourbonnais, 90, 10 h. m.

Sixième arrondissement. — Maitre, veuve Josserand, concierge, 59 ans, cours Lafayette, 3, 3 h. s.; Joseph Cretin, employé, 59 ans, rue de Crillon, 25, 5 h. s.

Spectacles & Concerts

GRAND-THÉATRE. — **Aujourd'hui**, mardi 22 mars, la *Flute enchantée*, de Mozart.

THÉATRE DES CÉLESTINS. — **Aujourd'hui**, mardi 22 mars, la *Mascotte.*
Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS, place Bellecour : Ouverte tous les jours jusqu'à 5 heures et le soir de 8 à 10 h.; éclairage électrique.
Entrée, 50 cent. Le vendredi, 2 fr.

CIRQUE RANCY. Avenue de Saxe. — **Tous les soirs à 8 h. 1/2, et jeudis et dimanches à 3 h., représentations variées.**

Les représentations équestres seront terminées par « César Cascabel », pantomime à grand spectacle, en 21 tableaux, tirée des « Voyages extraordinaires » de Jules Verne par M. Alphonse Rancy.

CIRQUE RODOLPHE-GUILLAUME, cours du Midi Perrache. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, jeudis et dimanches à 3 h., représentations variées avec toutes les attractions nouvelles

Au programme : Les cinq frères Relampagos, les rois du tapis ; les ours acrobates du dompteur Max-Hill ; la gracieuse équilibriste sur le fil de fer Miss Ferrando ; les Garrigios au bambou japonais ; superbes chevaux dressés présentés en liberté par M. Rodolphe Guillaume, directeur ; Mlle Léo, écuyère de haute école. Tous les clowns et Augustes, etc.

Avis. — La salle est chauffée et complètement à l'abri des intempéries.

MARCHÉS

MARCHÉ aux BESTIAUX de LA VILLETTE

du 21 mars 1898

ESPÈCES	AMENÉS	VENDUS	PRIX DU KILOG Qualités 1re	2e	3e	PRIX extrêmes
Bœufs....	3013	2501	1 41	1 30	1 16	0 94 à 1 52
Vaches....	702	682	1 40	1 18	1 02	0 86 1 50
Taureaux..	249	217	1 02	1 00	0 86	0 78 1 20
Veaux....	1009	965	2 00	1 86	1 66	1 36 2 16
Moutons...	21691	19715	1 80	1 70	1 48	1 32 1 90
Porcs.....	4166	4062	1 34	1 28	1 22	1 00 1 36

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Lyon-Vaise, 21 mars 1898.

Porcs amenés.... 1432 | Vendus...... tous
Prix (octroi non compris) les 100 k. : 100 à 106 fr.

Quelques bandes retirées du marché pour insuffisance de prix.

LIQUEUR AGRÉABLE
Tonique et Digestive
ÉLIXIR GAULOIS
Exiger sur chaque Bouchon la Capsule portant le Cachet de la MAISON FILLON A LYON
Hors Concours Paris 1879, Lyon 1894
Se trouve dans les bons Établissements

Le Gérant : G. TOURNIER.

Imprimerie de la *France Libre*
35 et 35 *bis*, rue de Condé, Lyon
J.-B. BALLET, Directeur.

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 22 mars 1898

— 39 —

Fonctionnaires et Boyards

Par le Prince J. LUBOMIRSKI

— Padlesky ! disait Palkine, vous ne savez pas ce que vous faites ; vous commettez un crime irrémissible !

Padlesky, fou de peur, lui arracha sa chemise ; les épaules du colonel furent mises à nu. Les colons, formés en cercle autour de Palkine et de l'ispravnick, regardaient cette scène avec curiosité.

— Padlesky ! disait Palkine, revenez à vous.

— Va ! ordonna Müller.

La lanière siffla ; Palkine poussa un cri épouvantable.

— Tu ne connaissais pas encore cette douleur, toi qui l'as fait tant de fois éprouver aux autres ? Va, ispravnick, et plus fort, si tu veux avoir la vie sauve !

Suant de peur, l'ispravnick cinglait les épaules du gendarme de coups redoublés. Palkine oublia son courage et sa fermeté. Cette douleur intolérable, atroce, qu'il n'avait jamais ressentie, brisa son énergie ; au vingtième coup, il cria :

— Grâce ! tuez-moi !

Müller éclata de rire.

— Je te le disais bien : tu faibliras !... Plus fort, ispravnick, plus fort !

Mais il ne devait pas être donné au Courlandais de jouir pleinement du supplice de son ennemi. Un des colons postés en sentinelle, au dehors de la cabane, entra en criant :

— Une troupe de soldats s'avance dans notre direction ; elle entre dans le village. Nous aurons laissé fuir quelque cosaque...

— Alerte ! cria Müller, fuyons !

Il tira son poignard et le lança dans la direction du gendarme. La cabane était mal éclairée ; la lame s'enfonça dans le poteau sans effleurer Palkine. Müller sauta par la fenêtre. Les autres déportés se dispersèrent à sa suite. Un des derniers restants se souvint d'Hélène qui, toujours agenouillée, priait auprès du corps de Nicolas :

— Venez, mademoiselle, on nous attaque, dit-il.

Hélène ne bougea pas. Le colon disparut. L'ispravnick, abruti par la terreur, n'avait rien entendu. Il continuait à cingler les épaules de Palkine de coups de lanières. Le silence qui se fit après la disparition des colons, l'avertit que quelque chose d'extraordinaire se passait... Il regarda autour de lui et se vit seul avec Palkine, et Hélène priait toujours. Au dehors, on entendait déjà les pas pesants des soldats. Alors Padlesky comprit tout ; un secours inespéré sauvait le gendarme. Il jeta loin de lui la lanière, et tomba à genoux en criant :

— Pardonnez-moi... j'ai été forcé.

Mais le regard implacable que lui jeta le gendarme lui fit changer brusquement d'allure.

— Ah ! ah ! ricana-t-il, c'est comme cela. Eh bien, tu ne me dénonceras pas, au moins !

Il arracha le poignard de Müller qui s'était enfoncé dans le bois du poteau, en disant :

— Ta mort n'étonnera personne.

Mais tout à coup il se sentit saisir par derrière. Un officier de cosaques le tenait à bras le corps. Derrière l'officier, un peloton avait envahi la cabane.

— Arrêtez ce traître, cria Palkine qui rassembla toutes ses forces. Arrêtez aussi cette femme.

Vaincu par la rage et la douleur, le colonel des gendarmes s'évanouit. Quand il reprit connaissance, il était détaché et étendu sur le sol. L'ispravnik et Hélène, garrottés, étaient environnés de cosaques. Palkine les enveloppa d'un regard féroce.

XXIV
Le gouverneur général

Tatiana et Haas étaient rentrés à Irkoutsk. La comtesse se reprochait de n'avoir pas attendu le dénoûment de cette horrible scène, d'avoir abandonné Hélène et de ne pas avoir suffisamment insisté pour obtenir la grâce du gendarme. Aussi, le lendemain matin, quand elle vit Haas, ne put-elle s'empêcher de lui faire quelques affectueux reproches :

— Vous m'êtes trop dévoué, cher docteur, dit-elle. En voulant m'épargner une scène de meurtre, vous m'avez fait manquer à un devoir de chrétienne. J'ai abandonné le secrétaire de mon mari, torturé pour nous, et la pauvre Hélène. La figure de ce colonel me poursuit. J'aurais peut-être pu obtenir sa grâce.

— Non, madame, répondit Haas. Ma mission ressemble à la vôtre : c'est une mission de salut ; cependant j'ai compris la nécessité de m'abstenir dans cette circonstance. Ces gens que nous avons appelés à notre secours, sont hors la loi : il est indispensable qu'il ne reste pas un témoin vivant qui puisse les dénoncer aux autorités. Quant à Popoff, nul secours ne pouvait le rappeler à la vie, Hélène n'a rien à craindre au milieu des colons ; elle nous apprendra ce qui s'est passé... Croyez-moi, madame la comtesse, j'ai agi au mieux de vos intérêts.

— Oh ! des miens, je le sais. Mais vous êtes trop exclusif... vous ne songez jamais aux autres.

— Je me suis dévoué à vous seule. Souvenez-vous de la tâche que vous avez entreprise. Auriez-vous avancé les affaires de votre mari, si, par exemple, vous aviez été surprise cette nuit avec des colons en rupture de ban ? L'humanité stérile qui nuit aux intérêts de ceux que l'on aime cesse d'être une vertu ; c'est à peine un sentiment banal.

Elle lui tendit la main :

— Vous avez toujours raison, docteur !

Comme Haas n'avait pas eu, au milieu des émotions de la nuit, le temps de lui rendre compte de son voyage, il s'en acquitta alors. Le Courlandais, dès qu'il avait entendu le nom de Wladimir — car Haas et la comtesse croyaient à un piège tendu au comte dans sa résidence — n'avait pas hésité une minute. Il avait convoqué le ban et l'arrière-ban des colons initiés, en regrettant toutefois de ne pas avoir suffisamment d'armes à feu. Le docteur lui avait remis de l'argent pour en acheter ; Müller confia cet argent à Tjenar-Kous, en disant : « Cela ne servira pas cette fois, mais ce sera bon pour plus tard ; car, dès aujourd'hui, je lève le masque ». Puis, le Courlandais était parti immédiatement ; il était arrivé, comme nous l'avons vu, juste à temps.

— Si j'avais su que Wladimir n'était pas attaqué directement, je n'aurais pas agi ainsi, dit Tatiana pensive. Mon action m'effraye à présent. Je n'ai que de la miséricorde dans le cœur, et voyez ce que je fais !... La figure sanglante de ces gendarmes me poursuivra toute ma vie... J'ai poussé Müller à la révolte !... J'ai assumé, docteur, une bien grave responsabilité !... N'avoir pas pu sauver Popoff... Mon Dieu ! que résultera-t-il de tout cela ? Hélène n'est pas encore de retour... Pourquoi tarde-t-elle ?

— C'est vrai, dit Haas, c'est étrange !

Akoulina Ivanovna entra sur ces entrefaites au salon, et prévint Tatiana qu'un aide de camp du gouverneur général était en bas avec l'ordre de conduire immédiatement la comtesse Lanine au palais Kousnetzoff.

— Mon Dieu ! s'écria Tatiana. Saurait-on déjà...?

Haas essaya de la rassurer :

— Impossible ! Lors même que l'on se douterait de quelque chose, on ne peut vous poursuivre avant l'ouverture d'une enquête ; vous n'êtes pas exilée... Rendez-vous chez le gouverneur ; seulement soyez prudente ; ne vous livrez pas.

Quand Tatiana pénétra dans le salon du gouverneur général, elle avait composé tout un plan de défense, car elle croyait le chef du pays renseigné sur ce qui s'était passé pendant la nuit. Elle pensait se trouver en présence d'un homme irrité et sévère ; aussi fut-elle agréablement surprise de la courtoisie avec laquelle le général se leva à son entrée, s'avança jusqu'à elle et lui présenta un fauteuil.

— Excusez-moi, madame, lui dit-il, de vous avoir dérangée, au lieu d'aller moi-même vous présenter mes devoirs : mais le temps presse, et ce que j'ai à vous annoncer ne souffre aucun retard.

Malgré sa forme courtoise, le début était empreint d'une certaine solennité qui fit renaître toutes les angoisses de Tatiana. Elle s'inclina sans répondre. Le gouverneur continua :

— Il est indispensable pour votre sécurité que vous quittiez immédiatement Irkoutsk...

Tatiana tressaillit.

— Comment, général !... dit-elle.

Le gouverneur fit de la main un geste amical qui était une prière de ne plus l'interrompre.

— Je vous porte beaucoup d'intérêt, madame ; je voudrais pouvoir vous servir... Ecoutez-moi donc, je vous en supplie, et considérez-moi comme votre meilleur ami. J'ai reçu cette nuit deux courriers, l'un de Saint-Pétersbourg, du chef des gendarmes, mon ami personnel ; l'autre d'Omsk. Le comte Orloff me mande qu'il lui pleut des dénonciations contre moi. On avertit Sa Majesté que je suis au mieux avec les détenus politiques, que je les protège, etc. Votre nom et celui de votre mari ont été prononcés. Le comte me conseille — ce conseil est une injonction — d'envoyer votre mari au loin, et de vous séparer. Il m'écrit qu'un personnage investi d'un pouvoir sans limites va être envoyé pour inspecter mon gouvernement... La lettre d'Omsk m'annonce la présence dans cette ville de ce personnage — que nous appelons *réviseur* — retardé par une indisposition. La dépêche est laconique et froide : à elle seule, elle dénote le genre de mission qui l'amène. L'inspecteur me parle de vous, en m'enjoignant expressément de ne pas vous perdre de vue jusqu'à son arrivée, qui aura lieu, dit-il, dans le plus bref délai.

— Mais, général, dit Tatiana tremblante, je vous jure que mon mari est faussement accusé... que...

Le gouverneur l'interrompit :

— Je commence à vous croire, dit-il avec bonté. Je connais le cœur de l'empereur. Il ne s'acharne jamais après ceux qu'il s'est cru forcé de châtier. Cet acharnement de cruauté déployé contre le comte me fait douter de sa culpabilité...

— Général ! je suis heureuse...

(*A Suivre*).

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 22 Mars 1898

— 24 —

LE

Secret de l'abbé Césaire

PAR

Léon de Tinseau

On chercha sur elle une trace d'identité quelconque et l'on découvrit la carte du sollicitor Dawson. Un instant après, un « hansome » la descendait à Lincoln's Inn Fields et Dawson reconnaissait sa cliente du matin, ayant plus besoin d'un lit que d'un procès, ainsi que disait le médecin qui l'avait accompagnée.

Le lit fut trouvé dans un petit hôtel voisin, dont le propriétaire avait de bonnes raisons pour ne rien refuser à un homme de loi. Une garde-malade fut provisoirement installée, tandis qu'on envoyait un exprès à Roehampton. Le soir même, la mère O'Brien, accourue elle-même, apprenait, de la bouche du médecin du couvent, le vieux docteur Brooks, que Mary Wood, menacée d'une fièvre cérébrale, était en danger de mort et que le délire commencerait sans doute avant peu d'heures.

XXI

Pendant ce temps-là, des événements moins dramatiques mais tout aussi compliqués se précipitaient au Sauzet. La journée avait commencé par l'arrivée de la lettre du baron demandant officiellement, pour son fils, la main de Sabine, avec les mêmes formes d'étiquette que s'il se fût agi de solliciter l'alliance d'une famille [illegible] inconnue deux mois plus tôt. Immédiatement, le président, après un entretien avec sa fille, répondit qu'il consentait. Puis il appela son fils et, les yeux brillants de joie, lui communiqua la nouvelle.

— Eh bien! répondit Maurice, heureux lui-même du bonheur qu'il voyait autour de lui, mariez ma sœur. Après, nous reparlerons de moi.

Dans l'après midi, M. d'Uzel, cravaté de blanc, arriva au Sauzet traînant Roger comme un déserteur qu'on ramène au corps.

— On a bien de la peine à se faire obéir des jeunes gens d'aujourd'hui, dit-il à M. des Touches, en présence de Sabine qui était arrivée avec son tablier de jardin. Croirais-tu que ce gaillard-là s'était mis en tête de servir le gouvernement? Mais il a vu de quel bois je me chauffe. Si tu veux m'en croire, avant six semaines ces deux enfants seront mariés.

— Doucement! fit Sabine qui était entrée dans l'esprit de son rôle. Je ne veux pas être épousée par force.

— Soyez tranquille, ma belle amie, répondit le baron. Je réponds de votre mari. Votre père a ma parole. C'est tout comme si le notaire y avait passé. Soit dit entre nous, toutefois, si ma fille se permettait de proférer en ma présence un *je ne veux pas* comme celui que je viens d'entendre...

— Hélas, soupira le président, elle est si mal élevée. Je vous garde [illegible] à dîner, n'est-ce pas?

Le dîner fut gai. Roger semblait résigné à son sort, et selon toute apparence, Sabine avait pris son parti d'être épousée par force. Elle avait ôté son tablier et mis dans ses cheveux noirs une rose rouge; il n'en fallait pas plus pour la rendre jolie. Quand Roger partit avec son père, la rose avait disparu, mais la future petite baronne était encore plus jolie qu'avant.

Maurice faisait de son mieux pour rester en France. Quoi qu'il pût faire, sa pensée traversa bien des fois la Manche ce soir-là.

Le lendemain matin, vers l'heure du déjeuner, l'abbé Césaire sortit de la garenne à grandes enjambées et tomba sur M. des Touches qui lisait son journal à l'ombre.

— Ah! s'écria le président, quel bonheur de vous voir. J'allais me rendre chez vous pour vous dire la grande nouvelle.

— Lisez celle-ci, d'abord, répondit le prêtre d'une voix à peine reconnaissable.

Le vieux magistrat prit le papier bleu qu'on lui tendait et déchiffra ce télégramme adressé au curé de Saint-Eutrope:

« Mary en grand danger. Semble avoir appris quelque nouvelle terrible. Délire violent. Venez vite et télégraphiez heure arrivée.

« O'Brien. »

« Grand Dieu! fit-il en froissant la dépêche sur sa poitrine, est-ce le ciel qui me maudit, au moment où je voyais tant de bonheur autour de moi? Malheureuse enfant! que lui est-il arrivé? qu'a-t-elle appris? Et vous, mon ami, qu'allez-vous faire?

— Je vais partir, répondit le prêtre. Mais je ne puis quitter ainsi ma paroisse; j'attends un suppléant que j'ai demandé à Monseigneur. Demain soir j'espère pouvoir me mettre en route.

— Eh bien, nous partirons ensemble.

— Ah! s'écria l'abbé, en serrant la main du président, j'étais venu vous le demander. C'est vous qui la sauverez, peut-être.

Un instant après, Maurice apprenait à son tour qu'il était menacé de ne plus revoir celle qu'il aimait. Il eut un geste terrible et ouvrit la bouche pour une parole que, toute sa vie, il eût regrettée. Mais il se contint et, se jetant sur la poitrine de son père:

— Je vous en supplie, dit-il; ayez pitié d'elle et de moi.

— Mon, fils, mon cher enfant! calme-toi! sachons d'abord ce qui s'est passé. Il y a là quelque nouveau mystère que j'irai découvrir moi-même. Sois courageux et compte sur ton père.

La journée se passa sans autre télégramme. Le lendemain matin, le courrier apportait au curé de Saint-Eutrope et à Maurice le dossier de Dawson et les lignes affolées que Marie Delcourt avait écrites l'avant-veille. Tout s'expliquait maintenant.

Presque à la même heure, le télégraphe parlait à son tour. La mère O'Brien disait à l'abbé:

« Nuit mauvaise. Délire continue. Elle vous appelle sans cesse. Venez, Nous prions toutes pour obtenir un miracle. »

— Mon père! fit Maurice dont le visage portait la trace d'un désespoir sans bornes, si elle meurt, que deviendrai-je?

M. des Touches se découvrit et, s'adressant d'une voix grave à l'abbé Césaire:

— Vous remplacez le bon Dieu, prononça-t-il lentement; écoutez le vœu que je fais: Qu'il donne la vie à cette enfant; moi je lui donne mon fils.

On entendit un sanglot. Maurice ne pouvant plus se contenir s'enfuyait.

Le soir même, les trois homme partaient pour Londres où ils débarquaient à la fin de la journée du lendemain. La vieille Justine les avait précédés.

La veille, quand l'abbé Césaire était rentré chez lui en quittant le Sauzet, il avait trouvé le presbytère vide.

La pauvre servante fut la première personne que les voyageurs aperçurent, en mettant le pied dans la gare de Charing-Cross. La même question leur vint sur les lèvres:

— Eh bien?

— Elle n'est pas morte, fut la réponse médiocrement consolante de Justine.

A leur grand étonnement, au lieu de les conduire à Roehampton, leur guide leur fit suivre la grande voie du Strand et les introduisit au bout de quelques minutes dans un hôtel de modeste apparence du quartier sévère habité par les gens de la loi. C'est là qu'ils trouvèrent Marie, confiée aux soins d'une sœur converse envoyée par la Mère O'Brien. Sur l'oreiller, que les cheveux épars de la malade couvraient presque en entier, sa tête brûlante roulait à droite et à gauche dans un mouvement continuel. Ses yeux sans regard étaient levés au plafond et ses lèvres s'agitaient dans un murmure inintelligible.

— Voilà soixante-douze heures qu'elle est ainsi, dit la religieuse en se levant respectueusement à la vue du chapelain qu'elle connaissait depuis de longues années.

Trois jours se passèrent, sans autre modification qu'un affaiblissement notable dans les forces de la malade. Au milieu de la septième nuit, Maurice, qui se relevait toutes les heures, la trouva calme, terriblement pâlie et les yeux fermés. Malgré le soin qu'il prit de questionner Justine à voix très basse, il fut entendu de la jeune fille qui leva soudain son regard sur lui et le considéra avec un effort visible pour rassembler ses idées. Tout à coup, le souvenir lui vint et, poussant un cri terrible qui fit tressaillir les échos de la maison endormie, elle se fût précipitée à bas de son lit sans les bras qui la retenaient.

— Laissez-moi fuir! suppliait-elle d'une voix qui allait en s'affaiblissant graduellement... Il ne faut pas qu'il me voie... Je ne veux pas qu'il ait honte de moi... Pourquoi est-il ici?... Je lui avais écrit, pourtant!

L'arrivée de l'abbé Césaire, appelé par le bruit, causa une diversion salutaire. A sa vue, Marie retomba sur son oreiller, fondant en larmes.

(A suivre.)

Cycles CLÉMENT

SEULE AGENCE RÉGIONALE

99, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes

R. LERTE

CONSTRUCTEUR, BREVETÉ S. G. D. G.

A Sainte-Foy-l-Lyon (Rhône)

Escaliers tournants dits: hélicoïde en fer et bois, système breveté s. g. d. g., avec colonne lisse en fer creux et marches en bois dur.

Escaliers en fonte de toutes dimensions.

La grande modicité de prix et la bonne exécution défient toute concurrence.

Plans et Devis gratis sur demande

Emplâtre de la Providence

Pour la Guérison des RHUMATISMES, NÉVRALGIES, OPPRESSIONS, DOULEURS, POINTS DE COTÉ, REFROIDISSEMENTS, ASTHMES, BRONCHITES, LUMBAGOS, ETC., ETC.

Dans toutes les Pharmacies

Et au Dépôt principal: à Lyon, 60, rue Saint-Georges

A. SOULAS

Pharmacien de 1re classe, Lauréat des Hôpitaux de Lyon

Prix: 1 franc (1 fr. 15 par poste)

PIANOS D'OCCASION

Ch. CHAGNY, 60, av. de Noailles

(Près le cours Morand)

ÉRARD, PLEYEL, etc. — Garantie sur tous les Instruments

VENTE, LOCATION, ÉCHANGES & RÉPARATIONS

Maison recommandée à nos Lecteurs

EAU D'ARQUEBUSE

De l'Hermitage des Frères Maristes

ou *LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIONNÉE*

LE LITRE: 4 fr. 50

Souveraine contre les *Foulures, Entorses, Coups, Contusions, Coupures, Ecorchures, Brûlures, Fractures, Plaies récentes, Gangrène.*

LIQUEUR DE L'HERMITAGE

HYGIÉNIQUE. STOMACHIQUE & STIMULANTE

LE LITRE: 5 fr. 50

Adresser les demandes au Frère Procureur général des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

A VENDRE

Immeuble à Lyon

rapportant 8.000 fr net de charges. Prix demandé 160.000 fr pouvant être converti en rente viagère.

S'adresser à M. GAVAND, rue de la Charité, 46, Lyon.

AUX 4 BLASONS

MALAVAL

Graveur en tous genres

Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu, 24, Lyon

Timbres de paroisse, Cachets, Armoiries, Articles pour dessiner la broderie, Plaques pour bicyclettes, Plaques d'enseignes

Pour Vendre ou Acheter

PROPRIÉTÉS - CHATEAUX

Villas, Vignobles

dans tout le Sud-Est de la France

S'ad. CHABERT Père & Fils

Commissionnaires en Immeubles

à VALENCE (Drôme)

OCCASION

A Vendre

Joli APPAREIL

PHOTOGRAPHIQUE

9×12 à main

Conditions Avantageuses

S'adresser chez M. GURNAUD, 5, rue de Castries, Lyon

Toile Souveraine

JULIE GIRARDOT

J. DAMON, Pharmacien

50 ans de succès

contre Douleurs

Plaies & Blessures

MARQUE DÉPOSÉE *Se méfier des Contrefaçons*

TOILE SOUVERAINE JULIE GIRARDOT CODEX N° 693

Exiger sur la toile le timbre ci-contre portant le nom de Julie GIRARDOT.

Fabrique: Avenue du Doyenné, 5, au 1er — LYON —

GROS ET DÉTAIL

Dépôts à Lyon: Pharmacie du **Serpent**, 32, rue Lanterne, et à la Pharm. cours Morand, 40.

Prix: 6 fr. le mètre

Envoi contre mandat-poste au nom de **Julie Girardot.**

Petites Affiches Économiques

PARAISSANT DEUX FOIS PAR SEMAINE

Au prix uniforme de 25 centimes la ligne

Ces demandes comprennent: les demandes et offres d'emplois, les locations, les ventes de fonds, de maisons, de terrains et les offres diverses d'affaires.

Elles sont reçues exclusivement aux bureaux de la « FRANCE LIBRE », 46, rue de la Charité, de 8 heures du matin à 7 heures du soir.

Pour toutes les demandes de renseignements relatives à nos Petites Annonces, prière d'écrire au journal sous les numéros indiqués à chaque annonce, ou de s'adresser directement à notre Service de Publicité, tous les jours, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du matin et de 5 à 6 heures du soir.

Immeubles

On achèterait Maisons à Lyon ou près Lyon, de 30.000 à 50.000 francs. Rien des agences. — N° 1008, au Journal.

A vendre, terrains près Lyon. Diverses situations. Depuis 3 fr. le mètre. Immeubles de 9.000 à 200.000 fr. Lyon et banlieue. Rien des agences. — N° 236, au journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrire 238, Journal.

A vendre, maison neuve, cour, jardin, entre deux stations tramways. Banlieue de Lyon. Bon air. Conviendrait à famille. Prix, 17.000 fr. — Ecrire 230, Journal.

A vendre, coteau Sainte-Foy, belle vue, bon air, près tramways, petite propriété, 10 pièces, jardin, fruits, vigne, asperges, ombrage, cour, eau, dépendances. Prix, 23.000 fr. Facilités de paiement Ecrire 232, au Journal.

A vendre jolies propriétés de rapport et d'agrément avec jardins, à Montchat, situées sur tramways. Prix avantageux. 315. Bureaux du journal.

A vendre plusieurs immeubles à Lyon; rapport de 4 1/2 à 5 0/0 net. Bons quartiers. 316. Bureaux du journal.

Emplois

Jeunes filles présentées par leurs parents demandent places de domestiques dans maisons sérieuses.

S'adresser aux bureaux du journal, n° 390.

Un jeune homme d'une trentaine d'années demande un emploi de garçon de peine ou de bureau S'adresser aux bureaux du journal. Eh. m. c.

Demoiselle, bonne famille. Instruction religieuse. 22 ans. Conn. piano, demande place demoiselle de Compagnie chez Dame seule. Voyagerait. — Journal, n° 54.

Homme sérieux, muni de bonnes références, demande place de représentant ou voyageur de commerce. — S'adresser chez M. Jacoby, 13, rue Bichat.

Ancien employé, recommandable, demande écritures chez lui, copies, bandes d'adresses, etc. — S'ad. au journal.

Bon comptable demande comptabilité à domicile ou chez lui. Conditions modérées. — Ecrire à la *France Libre.*

Personne sérieuse désire se placer chez personne seule. — S'adresser au journal, n° 329.

Homme sérieux demande emploi dans maison pour faire les recouvrements et les courses. — S'adresser 26, chemin de la Mouche, M. Blein.

Fonds de Commerce

A céder, de suite, dans bon quartier, café-brasserie. 25 ans d'existence. Recettes, 60 à 80 fr. par jour. Prix 12.000 fr., moitié de sa valeur. Maladie. Facilités de paiement. — N° 1008, au Journal.

A céder Laiteries de 500 fr. à 2.000 fr. Bons choix à faire. — N° 1440, Journal.

A céder de suite 4 cafés-comptoirs, sur grand cours, de 3.000 à 5.000 fr. — N° 1440, Journal.

Joli café-comptoir, au centre de Lyon. Prix 6.000 fr. Bonne petite affaire.

S'adresser au bureau du journal.

Divers

Prêts hypothécaires, de 10.000 fr. à 150.000 fr. Intérêts modérés. Rien des agences. — Journal, n° 3120.

A St Michel. Teinture et dégraissage, 4, rue Vaubecour. Travail soigné, livraison rapide, prix modérés.

A LOUER

46, rue de la Charité, 46

VASTE LOCAL

Parfaitement aménagé, Belles Salles spacieuses

Conviendrait très bien pour Cercle, Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.

S'adresser aux bureaux du journal.

NE JETEZ PAS VOS BAS

quand la **Tricoteuse**, cours Lafayette, 134, vous les récente pour 0.70, plus forts que neufs.

ÉCLAIRAGE

CHAUFFAGE PAR LE

GAZ ACÉTYLÈNE

Appareil F. MONIN, Bté s. g. d. g.

36, rue Croix-Jourdan, Lyon

ABSOLUMENT SANS DANGER

Sans cloche mobile

LAMPES PORTATIVES

Lanternes de voitures et bicyclettes

PRIX MODÉRÉS

On Achèterait

Propriété de rapport et d'agrément dans les prix de 40 à 50.000 fr., en jolie situation et vue; facilité de communication près d'une gare P.-L.-M.

S'adresser à M. GAVAND, ancien notaire, rue de la Charité, 46, Lyon.

1700 mètres de

TERRAIN A VENDRE près d'un grand centre d'affaires. 120 mètres de façade sur trois rues, deux angles rue.

S'adr. à M. Gavand, ancien notaire, 46, r. de la Charité, Lyon.

A VENDRE

Occasion:

ORGUE

A TUYAUX

Bourdon, 8 pieds; dulciana, 4 pieds; flageolet, 2 pieds; trémolo; 4 jeux coupés en demi-jeux, 7 registres, 4 octaves 1/2; soufflerie à pieds ou indépendante; transpositeur; facteur: Beaucourt, de Lyon. En parfait état, belle façade, tuyaux de montre, longueur 1 m. 60, profondeur 1 m., hauteur 2 m.

Prix: **700** francs.

A VENDRE

SIX BEAUX ORANGERS

SÉCULAIRES

Au prix de **50** francs pièce

S'adresser à St-Chamond, Grand'Grang

ON DEMANDE un jeune homme sérieux et intelligent de 18 ans environ, ayant une bonne écriture, pouvant faire la correspondance et connaissant la comptabilité. Ne pas se présenter sans de bonnes références. S'adresser aux bureaux du journal.

MAISON SILVAN, FONDÉE EN 1816

Gve POUZET-SILVAN, SUCCESSEUR

12, Quai Saint-Antoine, Lyon

Fabricant d'appareils de Médecine, Orthopédie, Bandages

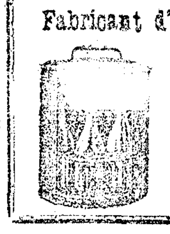

ALIMENTATION DES ENFANTS et des malades par le **lait stérilisé**, préparé chez soi avec économie et sûreté, en employant le

Stérilisateur G. POUZET

Système de *bouchon stérilisateur* s'adaptant à n'importe quel flacon et utilisant un *récipient quelconque.*

Prix: 1 fr. 25

FABRIQUE DE COURONNES MORTUAIRES

Gros & Détail

Mlle Vernay

REMISE 15 0/0 A L'ARMÉE aux Sociétés & Corporations

MARQUE EN CHIFFRES CONNUS

71, Cours Lafayette, Lyon

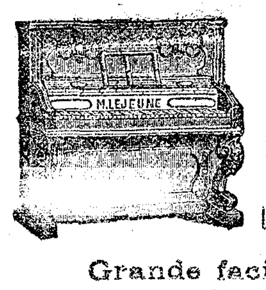

PIANOS & ORGUES

DE TOUTES MARQUES

Mlle LEJEUNE

Musicien diplômé du Conservatoire de Paris

LYON - 50, rue de la Charité, 50 - LYON

Grande facilité de paiement

VENTE A 50 MOIS DE CRÉDIT

Avec faculté de remboursement

VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS

La Maison entretient gratuitement ses pianos en location

Pharmacie de l'ÉLÉPHANT, 6, rue St-Côme, Lyon

Envoi franco contre mandat de 3.50. Milliers cas de guérisons.

Dr E. Barrier, de la Fac. de Paris. — Consult. gratuites.

L'EAU SOUVERAINE

GUÉRISON assurée. Soulagement immédiat par

CORICES — PLAIES VARIQUEUSES — ULCÈRES — ECZÉMAS

MAUX DE JAMBES

HOTEL DES VOYAGEURS

17, place Carnot, 17 *(près la gare de Perrache)*

LYON, 6, rue St-Côme, 6, LYON

GRANDE PHARMACIE DE

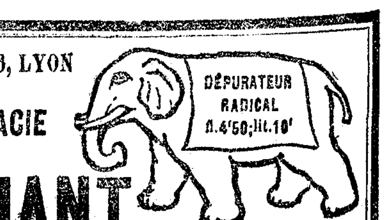

DÉPURATEUR RADICAL fl.4'50; lit.10'

L'ÉLÉPHANT

Maison de Confiance et de Bon Marché

NOUVELLE GRANDE BAISSE DE PRIX

DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Médicaments toujours frais. — Détail au prix du gros. — Prix fixe

Consultations gratuites par le Dr BARRIER, de la Faculté de Paris

BOURSE DE PARIS du 21 Mars

Précéd. clôture	Fonds d'État	Dernier cours
103 25	3 0/0 Française, opt	103 35
103 25	— terme	103 35
102 75	3 0/0 Amortis. opt	102 60
...	— terme	...
107 .	3 1/2 0/0 ..... opt	107 .
107 07	— ..... terme	107 15

Terme	Actions	Compt.
3550 ..	Banque de France	3540 ..
923 ..	Banque de Paris	923 ..
593 ..	Comp. Escom. Paris	583 ..
669 ..	Crédit Foncier	670
661 ..	Crédit Lyonnais	665 ..
104 45	Russe 67-69 4 0/0	104 65
104 45	— 1889 4 0/0	104 80
104 90	— Consolid. 4 0/0	105 25
97 25	— 91 3 0/0	97 76
639 .	— Charcot	640
96 10	— Caucase 3 0/0	96 50
104 45	Russe 4 0/0 1867	104 65
104 45	— 4 0/0 1880	104 80
...	— 5 0/0 1872	63 05
103 ..	— 4 0/0 1889	103 40
...	— 4 0/0 1890	103 60
...	— 3 0/0 1891	...
...	— 3 0/0 1896	...
...	Est	1120 ..
1833	Lyon	1838 ..
1470 .	Midi	1455 ..
2115 .	Nord	2105 ..
1935	Orléans	1930 ..
...	Ouest	1142 ..
...	Bône-Guelma	820 ..
1168 ..	Gaz Parisien	1162 ..
3505 ..	Suez (actions)	3495
...	Panama	7 50
...	Autriche 4 0/0	105 10
...	Hongrie 4 0/0	103 50

Terme	Actions	Compt.
...	Egypte 7 0/0 privil.	...
102 40	Egypte unifiée	103 10
93 85	Italien 5 0/0	93 85
469 .	Landerbank	490 ..
548 ..	Banque ottomane	548 50
...	Mobilier espagnol	45 25
...	Autrichiens	773 ..
...	Lombards	193
548	Société Générale	543 ..
405	Foncière lyonnaise	405 ..
673	Méridionaux	680
78 .	Nord-Espagne	77 50
...	Portugais	...
135	Saragosse	135 ..
...	Métaux	...

Précéd. clôture	Obligations	Dernier cours
...	Ville Paris 1855-60	...
570 .	— 1865	570 ..
433 25	— 1869	434
421	— 1871	431 50
112 75	— 1871 1/4	112 25
592 .	— 1875	534
591 ..	— 1876	593 50
596 50	— 1894	595 10
103 .	Ville de Lyon	...
510 ..	Foncières 1879	507 25
471	— 1883 4 0/0	471 .
508 10	— 1885	508 50
...	— 1895	...
493	Communales 79 4 0/0	489
501 75	— 80	501 50
474 10	Bône-Guelma	473
492 75	Est 3 0/0	493
479 .	— nouvelles	480
472	Est-Algérien	472 ..
455 60	[illegible]	482 ..

Précéd. clôture	Obligations	Dernier cours
1162 ..	Lyon 5 0/0	1310 ..
...	Bourbonnais	479 25
479 25	Dauphiné	479 35
480 ..	Méditerranée 3 0/0	479 50
481 75	Fusion anciennes	480 75
486 ..	— nouvelles	484 25
489	Midi	479
485	Midi nouveau	484 75
481 75	Orléans	480 50
481 .	Ouest	481 25
474 .	Autriche ancien	466 25
455 50	— 3e hyp	...
394 ..	Lombardes anc	394
400 ..	— nouv	400
324	Nord-Espagne 1re	327 75
205 75	— 2e	208 ..
300 25	— 3e	...
178 ..	Andalouse 1re série	176 75
313 .	Asturie 1re série	317
299	— 2e	231
300	— 3e	207
273 75	Saragosse 1re série	268
273 75	— 2e	279
511 50	Gaz parisien	...
60 ..	Cacérès	59
49 ..	Ouest-Espagne	40
...	Est-Espagne	...
...	Portugaise 3 0/0	...
...	— 4 0/0	354
212	Chemins argentins	...
579	Suez 5 0/0	574
485 60	— 3 0/0	483 50
...	Panama 5 0/0	19
22 .	— 3 0/0	22
22 50	— 4 0/0	22 25
30	— 3 0/0 nouv.	30
...	[illegible] de Madrid	340
505 75	Dette tunisienne	506
834 ..	[illegible]	833

Précéd. clôture	Obligations	Dernier cours
105 ..	Chinois 4 0/0	105
485	Nord	483 50
485	Nord-Est	483 25
470	Sud-France	478
	Après Bourse	
103 35	3 0/0	103 35
93 75	Italien	93 85
54 81	Extérieure	55 43
...	Hongrois	...
19 82	Portugais	21 55
...	Egypte privilégiée	...
21 10	Turc	...
546 50	Banque ottomane	546 50
...	Douanes	...
730	Rio	737
150 50	Tharsis	151 50
331	Alpines	332
683	De Beers	683
28	Tabacs	287
190	Robinson	195
14 50	Buffelsdoorn	14 25
69 10	Chartered	69
100	Goldfields	101 50
73	Langlaagte	78
19 75	Randfontein	35
32	Transvaal	30
18	Bechuanaland	18
53 75	Mozambique	53 50
69 10	Durp. Roodep	68
53 50	Sheba	50 50
77	Simmer	75
552	Ferreira	582
93	East-Rand	97
54	Kleinfontein	53
127	Goldenhuis	176
107	[illegible]	107

BOURSE DE LYON du 21 Mars

Précéd. clôture	Fonds d'État	Dernier cours
103 22	3 0/0 Français	...
...	3 — coupures 500	...
102 62	3 0/0 Amortissable	...
...	3 — coupures 500	...
107 97	3 1/2 0/0 1894	107 ..
...	3 — coupures 500	106 60
...	Emp. 2 1/2 0/0 Tonk.	...
...	Emp. Madagascar	...
105 .	Chine 4 0/0 or	105 10
...	Dette égypt. unifiée	102 20
...	— privil.	...
...	Espagne 4 0/0 exté.	...
...	Hongrie 4 0/0	...
93 75	Italien 5 0/0	...
21 50	D. c. ottomane sér. D	21 60
...	Consolidé ottomane	...
...	Priorité	...
...	Douanes	...
...	Russe 4 0/0 67-69	...
...	— 4 0/0 1880	103 35
...	— 4 0/0 1890	...
97 40	— 3 0/0 1891	97 40
...	— 3 1/2 0/0 1894	...
97 ..	— 3 0/0 1896	...
	Actions	
761 ..	Crédit Lyonnais	860 ..
...	Société Fonc. Lyon	428 .
...	Société Lyonnaise	...
3490	Canal de Suez	...
493	Banq. Pays-Autrich.	489
515 ..	Banque ottomane	...
...	Mobilier espagnol	...
...	Autrichiens-Hong.	...
...	Lombards	...
78 50	Nord de l'Espagne	78 50
184	Saragosse	182 ..
...	[illegible]	...

Précéd. clôture	Obligations	Dernier cours
...	Dombes et Sud-Est	...
...	— nouvelles	...
...	P.-L.-M. fusion	481 75
...	— nouv.	484
...	Autr.-Hong. nouv.	...
...	Cacérès	58 50
...	Lombardes 3 0/0	394 .
...	— nouv.	398 25
...	Nord-Esp. 1re série	236
...	— 2e série	207
...	— 3e séri	...
...	Asturies 1re hyp	274
...	Saragosse 1re hyp	285
...	— 2e hyp	277
103	Ville de Lyon	102 25
...	— St-Chamond	...
496	— Tarare	...
400 ..	Croix-Rousse	...
450 ..	Lyon-Fourvière	...
437 50	Ouest-Lyonnais	459 ..
284	Rhône	...
225	St-Victor à Thizy	...
517	Tram. Clermont	...
317 25	Tramways de Lyon	317 50
465	Drôme	...
520	Dombrowa	...
...	Fond. l'Horme [illegible]	...
509	Blanzy	...
509	— nouv.	510
510	Cuivre Lyon-Mâcon	...
521	Verrerie Richarme	...
510 50	Eaux & Eclairage	...
493	Rue de Lyon	...
515 ..	Trifail	518
157 .	Soltiel Coronada	140
255	Charb. d'Urikany	246
169	Barcelonne directe	170
...	Ségovie à Médina	...
...	[illegible]	39

Précéd. clôture	Actions	Dernier cours
	Gaz	
1800	Angers	...
1319	Besançon	...
490	Bourg	...
...	Dole	...
1310	Florence	...
1150	Limoges	1500
800	Lyon	887 ..
160	Padoue-Vicence	...
330	Le Puy	...
1365	Reims	...
4885	Saint-Etienne	...
670	Toulon	...
940	Venise	...
	Fonderies	
197 ..	L'Horme	198 ..
2175	Creusot	2175
1455	Aciéries marine	1457 50
835	Commentry-Fourc.	...
238 50	Franche-Comté	237 ..
896	Châtillon-Commen.	890 ..
2410	Aciéries Firminy	2409
1670	— St-Etienne	...
1190	Fonderies Chasse	...
650	Atel. Chaléassière	...
250	Etablissem. Cail	...
879	Usines Franco-Russe	377
339	Cuivre Lyon-Mâcon	...
268	Fond. Forges Alais	268
436	Paris Kama	440
4175	Huta-Bankowa	4175
	Mines	
...	Loire	230 75
...	Montrambert	200 50
...	[illegible]	...
21 75	R[illegible]-la-Mollière	...

Précéd. clôture	Actions	Dernier cours
623 ..	Rochebelle	...
1185	Grand'Combe	1840 ..
1840	Blanzy	690 ..
677 ..	Dombrowa	98 ..
98 50	Borax	419
420	La Péronnière nouv.	396 50
396 ..	Charb. de Trifail	...
	Transports	
...	Cie gén. Navigation	455 ..
458 ..	Bateaux-Omnibus	...
960	Croix-Rousse	...
388	Croix-Paquet	...
755	Fourvière-Ouest	710 ..
710	Omnib. Tram. Lyon	1590
1590	St-Etienne-Rive-G.	583 ..
730	Drôme	...
535	— nouv.	450 ..
525	Tramw. élec. Dijon	...
465	— Clermont	...
535	Cie Lyon. Tramw.	1185 ..
1185		
	Diverses	
810 .	Rue de Lyon	...
...	Rue de la Bourse	...
...	Cie Génér. des Eaux	509 ..
505	Forces mot. du Rh.	...
4	Cie des Abattoirs	710 ..
705	Prod. chim. d'Alais	134 ..
135	Usines du Rhône	655
650	Carrières du Midi	6110
6350	Plaques Lumière	...
610	Immeubles St-Paul	...
585	Brasseries Rinck	...
...	— Hoffherr	520 ..
550	[illegible]	107
620	[illegible]	...
725	[illegible]	...